

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

1 JUIN 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MERCREDI 1^{ER} JUIN 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Questions écrites (Article 80 du règlement)	4
3	Cour constitutionnelle	4
4	Dépôt de rapports d'activités	4
5	Dépôt de projets de décret	4
6	Dépôt d'une proposition de résolution	4
7	Communication du président	4
8	Modification et approbation de l'ordre du jour	4
9	Vérification des pouvoirs d'un membre	5
10	Prestation de serment et installation d'un membre	5
11	Bienvenue à une délégation tunisienne	5
12	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	5
12.1	Question de Mme Véronique Salvi à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Refus de statut d'observateur à l'ONU pour le Comité pour la protection des journalistes (CPJ)»	5
13	Ordre des travaux	6
14	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	9
14.1	Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Perquisitions au Manège. Mons».....	9
14.2	Question de M. Bruno Lefebvre à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «École des devoirs»	9
14.3	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositifs d'accompagnement en cas d'exclusion»	10
14.4	Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Quel avenir pour les internats?»	11
14.5	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Diminution des inscriptions au sein des internats scolaires».....	11
14.6	Question de M. Christos Doukeridis à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impact des grèves sur les personnels en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	12
14.7	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formations à la neutralité des enseignants du cours de philosophie et de citoyenneté»	13
14.8	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Accord de coordination entre les trois Communautés et la France concernant la prévention de la radicalisation chez les jeunes»	13

15	Prise en considération	14
16	Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française (doc. 279 (2015-2016) nos 1 et 2)	14
16.1	Discussion générale.....	14
16.2	Examen et vote des articles.....	15
17	Projet de décret portant modification du décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale (doc. 281 (2015-2016))	15
17.1	Discussion générale.....	15
17.2	Examen et vote des articles.....	15
18	Projet de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels en vue de renforcer l'attention sur l'égalité entre les femmes et les hommes (doc. 274 (2015-2016))	15
18.1	Discussion générale.....	15
18.2	Examen et vote des articles.....	17
19	Présentation du rapport sur «La Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie», en application de l'article 52 du règlement (doc. 293 (2015-2016))	18
20	Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française (doc. 279 (2015-2016))	34
20.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	35
21	Projet de décret portant modification du décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale (doc. 281 (2015-2016))	35
21.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	35
22	Projet de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels en vue de renforcer l'attention sur l'égalité entre les femmes et les hommes (doc. 274 (2015-2016))	35
22.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	36
23	Projets de motion déposés respectivement par M. Crucke, Mme Bertieaux, M. Knaepen et Mme Warzée-Caverenne, et par Mme Vienne et M. Drèze, en conclusion des interpellations de M. Crucke au ministre Flahaut, intitulée «Dernières révélations sur le détournement d'argent au sien du Centre du cinéma et de l'audiovisuel», et de M. Doulkeridis au ministre Flahaut, intitulée «Révélations du Gerfa sur les détournements au préjudice de l'administration de la Fédération», en commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, le 30 mai 2016	36
23.1	Vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.....	36
24	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	39
25	Annexe II : Cour constitutionnelle	39

Présidence de Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 14 h 15.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes De Permentier et Galant, pour raisons médicales.

2 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

3 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

4 Dépôt de rapports d’activités

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d’activités du Conseil supérieur de l’Audiovisuel pour l’année 2015 (doc. 285 (2015-2016) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

Nous avons reçu le rapport du Collège des commissaires aux comptes sur l’exercice clôturé au 31 décembre 2015 de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) (doc. 286 (2015-2016) n° 1). Il a été envoyé à la commission de la Culture et de l’Enfance.

Nous avons également reçu le rapport d’activités de la Commission nationale pour les Droits de l’Enfant, 2015 – mars 2016 (doc. 288 (2015-2016) n° 1). Il a été envoyé à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.

5 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret relatif au refinancement de l’enseignement supérieur (doc. 290 (2015-2016) n° 1) et le projet de décret portant diverses mesures dans l’enseignement supérieur, à l’organisation de la gouvernance du Centre hospitalier universitaire de Liège et à la Recherche (doc. 292 (2015-2016) n° 1). Ils sont envoyés à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

Le gouvernement de la Communauté française a également déposé le projet de décret relatif à la programmation d’options, pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, dans l’enseignement secondaire ordinaire qualifiant, ainsi que dans l’enseignement spécialisé de forme 4 (doc. 289 (2015-2016) n° 1) et le projet de décret portant modification en matière d’encadrement complémentaire et organique de personnel de l’enseignement (doc. 294 (2015-2016) n° 1). Ils sont envoyés à la commission de l’Éducation.

6 Dépôt d’une proposition de résolution

M. le président. – Mmes Vandorpe, Stommen, Gahouchi et M. Dupont ont déposé une proposition de résolution visant la mise en réseau des connaissances et des compétences notamment par des démarches inter- et transdisciplinaires (doc. 295 (2015-2016) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. (*Assentiment*)

7 Communication du président

M. le président. – Sur la base de l’article 52, § 3, du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française qui dispose que «le Parlement peut charger la Cour des comptes de procéder à des contrôles spécifiques de certains programmes de dépenses ainsi qu’à des audits financiers et à des analyses de gestion», je vous propose de confier à la Cour des comptes une mission d’audit du Centre du cinéma et de l’audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un courrier en ce sens sera adressé au premier président de la Cour des comptes. Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

8 Modification et approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 26 mai 2016, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 1^{er} juin 2016.

Entretemps, deux projets de motion ont été déposés, respectivement par M. Crucke, Mme Bertieaux, M. Knaepen et Mme Warzée-Caverenne, et par Mme Vienne et M. Drèze, en conclusion des interpellations de M. Crucke au ministre Flahaut, intitulée «Dernières révélations sur le détournement d'argent au sein du Centre du cinéma et de l'audiovisuel», et de M. Doulkeridis au ministre Flahaut, intitulée «Révélations du Gerfa sur les détournements au préjudice de l'administration de la Fédération», en commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, le 30 mai 2016. Je vous propose de procéder ultérieurement aux votes de ces motions à partir de 18 heures.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

9 Vérification des pouvoirs d'un membre

M. le président. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Pascal Baurain, en remplacement de Mme Savine Moucheron. Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Maison de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à Mme Maison, rapporteuse.

Mme Joëlle Maison, rapporteuse. – Notre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de M. Josy Arens, de Mmes Caroline Persoons et Isabelle Emmerly, de M. Olivier Maroy et de moi-même. Mmes Bertieaux et Waroux étaient excusées. Elle a été présidée par M. Josy Arens et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteur.

La mission de la commission résulte de l'article 1^{er} du règlement du Parlement qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980. En conséquence, il lui appartient de vérifier si M. Pascal Baurain répondait aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre règlement. La commission a pris connaissance à cet effet de la lettre adressée au président du Parlement de la Communauté française par le président du Parlement wallon en date du 25 mai 2016.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. Baurain en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents. (*Vifs applaudissements sur*

tous les bancs)

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

Il en est pris acte.

10 Prestation de serment et installation d'un membre

M. le président. – J'invite M. Baurain à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution».

(*M. Baurain prête serment*)

Je déclare M. Baurain installé dans ses fonctions de membre du Parlement de la Communauté française. Je le félicite très chaleureusement et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

11 Bienvenue à une délégation tunisienne

M. le président. – Avant d'entamer les questions d'actualité, permettez-moi de saluer la présence, à la tribune, d'une délégation de l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie, qui nous fait l'honneur de nous rendre visite en ce jour. (*Applaudissements*)

Pour votre information, sont présents MM. Bouneni, Ben Gharbia, Amami, ainsi que les membres du Bureau de l'Assemblée accompagnés de M. Guezguez, directeur de cabinet du président.

Les membres du Bureau de notre assemblée, rejoints par le président de la section Belgique-Communauté française de l'APF ainsi que par le président de la Commission des Relations internationales, ont déjà pu procéder avec nos homologues tunisiens à un large échange de vues portant sur le fonctionnement de notre assemblée.

Ont ainsi pu être approfondis les liens d'amitié qui nous unissent, formalisés par un memorandum d'entente qui a été signé à Tunis entre nos deux institutions le 21 avril 2015.

Que ce moment de rencontre soit source de coopération soutenue et fructueuse et qu'il alimente la réflexion menée dans le cadre du groupe d'entente parlementaire entre nos deux assemblées.

12 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

12.1 Question de Mme Véronique Salvi à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Refus de statut

d'observateur à l'ONU pour le Comité pour la protection des journalistes (CPJ)»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Jeudi dernier, le Comité pour la protection des journalistes s'est vu refuser pour la septième fois depuis 2012 son accréditation par la Commission des ONG. Comme vous le savez, plusieurs pays appartenant à cette commission s'opposent très clairement à la liberté de la presse.

Une série de voix – Reporters sans frontières (RSF), la Fédération européenne des journalistes, les ambassadeurs de France et des USA – se sont élevées contre cette décision. Cette situation pourrait évoluer puisque l'ECOSOC se réunira au mois de juillet. Ainsi, 54 pays (et non plus 19) devront rendre un avis.

Sachant que la Belgique fait partie de ce comité, comment percevez-vous la situation? D'ici à juillet, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra-t-elle peser dans la balance afin d'inverser les choses et de permettre à cette ONG de participer activement aux différents travaux de l'ONU? À l'heure où la presse est régulièrement malmenée, il importe que la Belgique fasse entendre sa voix dans ce combat symbolique au sein même d'une institution internationale.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Effectivement, l'ONU fonctionne avec un certain nombre d'ONG qui y siègent à titre consultatif. Le choix de ces ONG fait l'objet d'une présélection par un comité ad hoc constitué de 19 pays. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une phase ultime puisque le Comité économique et social de l'ONU doit valider ou invalider les recommandations faites par le comité en question.

La Belgique ne s'est toujours pas positionnée, mais il faut savoir que dans les conférences interministérielles qui définissent les lignes de politique étrangère, nous n'avons pas de décision spécifique sur les positions adoptées dans ce Comité économique et social de l'ONU.

Quant à notre position, la Communauté française ne porte pas la voix de la Belgique sur le terrain. En revanche, nous sommes compétents, avec la Communauté flamande, sur la question des médias. Par conséquent, j'ai adressé un courrier au ministre des Affaires étrangères, M. Reynders, afin qu'il défende l'adhésion de cette structure au titre d'observateur.

Je souhaite qu'en juillet, lorsque siègera le Comité économique et social, nous convainquions ceux qui s'opposent à ce choix raisonné et utile.

Et ce, particulièrement dans le siècle où nous vivons.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je suis consciente que nous n'y sommes pas physiquement, mais dans la dynamique institutionnelle du

pays et sur des sujets aussi importants, nous devons communiquer au-delà des conférences interministérielles.

Je suis ravie que vous ayez pris des dispositions auprès du ministre Reynders. Nous serons attentifs en juillet à la manière dont la Belgique portera ou non la voix de la liberté de la presse.

13 Ordre des travaux

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'avais déposé une question d'actualité sur les difficultés rencontrées par les étudiants de l'enseignement supérieur à la suite des grèves. La Conférence des présidents a décidé de ne pas la retenir, considérant que le sujet avait été évoqué hier en commission de l'Enseignement supérieur.

Une dépêche de l'agence Belga de 1 heure indique que le Conseil académique de l'ULB a refusé, lundi, la demande du corps étudiant de permettre à ceux qui avaient été bloqués par les grèves de passer leurs examens plus tard lors de la session de juin.

Je comprends que vous n'ayez pas eu connaissance de cette dépêche à 14 heures, mais il s'agit bel et bien d'une question d'actualité qui mérite d'être retenue. Selon moi, le ministre de l'Enseignement supérieur doit se justifier devant ce Parlement. Hier, en commission, il n'a aucunement été fait mention des mesures transitoires en faveur de ceux qui, par l'inconscience de certains, éprouvent des difficultés. Le corps académique n'est pas solidaire en l'espèce, et cela constitue un fait extrêmement grave. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – En Conférence des présidents, j'ai dû m'incliner devant la loi de la majorité. Or toute la Belgique ne parle que de cela. Toute la Belgique francophone, la presse, les médias, les gens dans la rue, les parents, les jeunes, tous ne parlent que de la grève prolongée de la SNCB et de l'impossibilité, pour certains étudiants, de présenter leurs examens.

Il s'est produit un fait grave dans l'une de nos universités, sur lequel ce Parlement, compétent en la matière, ne peut pas faire l'impasse.

Je demande une suspension de séance et la réunion de la Conférence des présidents sur cette question. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – La nature de l'actualité veut qu'elle évolue de minute en minute. Je propose une réunion de la Conférence des présidents, comme le demande la cheffe du

groupe MR.

J'espère que la thématique qui a été abordée lors de la séance de la commission sera à nouveau discutée lors de la prochaine réunion. Je n'étais pas présente, mais il me semble que le ministre y a évoqué une série de pistes. Quoique confidentielle, je peux dire que la position prise en Conférence des présidents reposait sur une stricte application du règlement, lequel est le garant de nos libertés.

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Puisque certains reviennent sur l'argumentation qu'ils ont pu développer à la Conférence des présidents, je voudrais soutenir ici la demande qui est faite à la fois de suspendre la séance pour permettre la réunion d'une Conférence des présidents et de pouvoir entendre le ministre sur ce point d'actualité.

Dans nos discussions en Conférence des présidents, nous avons constaté que le règlement, que nous devons respecter, pouvait être sujet à interprétation: soit on acceptait la question d'actualité, soit on la refusait. Les deux options pouvaient être plaidées.

Les propos tenus par le ministre en commission, en l'occurrence que les contacts pris avec les universités allaient dans le bon sens et devaient permettre que les droits inaliénables des étudiants soient respectés, ne semblent plus d'actualité. Ces droits sont clairement bafoués par cette communication de l'ULB. Je pense qu'il est donc urgent que le ministre puisse s'exprimer sur ce point. Il me paraît très important que le fond de cette question portant sur l'actualité puisse être débattu aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Concernant la Conférence des présidents que nous venons d'avoir, je pense que nous avons été très clairs, tant sur le fond que sur la forme, par rapport à la manière dont il faut respecter le règlement et faire confiance aux services. Nous avons tous eu l'occasion de nous exprimer sur ce point. Un élément complémentaire est apporté. Je ne vois aucune objection à ce qu'on puisse en discuter dans le cadre d'une Conférence des présidents «bis», puisque nous venons d'en avoir une il y a à peine cinq minutes.

Je rejoins Mme Vienne en attirant l'attention sur le fait qu'il y a toujours une actualité, à chaque commission, à chaque séance, et que, même si la situation est extrêmement tendue aujourd'hui dans la rue sur une série de problématiques, il ne faudrait pas faire d'une décision ou d'une autre une jurisprudence nouvelle. Il peut y avoir de larges interprétations au niveau du règlement, nous le savons. Prenons la peine d'en discuter ensemble et essayons de trouver une solution qui permette à

chacun de s'y retrouver.

M. le président. – Monsieur Crucke, je vais vous donner quelques mots d'explications.

Je rappelle que l'article 82 du règlement prévoit qu'une question d'actualité ne doit pas se rapporter à un sujet déjà abordé lors d'une commission. On ne peut manifestement pas contester le fait que ce sujet ait été abordé. Je ne dis pas qu'il a été vidé ni que toutes les questions évoquées ont été spécifiquement traitées. Néanmoins, sur cette base et eu égard aux avis des services, j'ai pris la décision de retirer votre question.

Il y a eu contestation et, comme le prévoit la règle, j'ai invité les chefs de groupe à une petite réunion, ce qui explique notre retard de ce début de séance. Une majorité s'est dégagée pour signifier que nous appliquons le règlement: la question a donc bien été retirée.

Vous venez maintenant avec un élément de justification alors que l'ordre du jour a déjà été approuvé. À quel article du règlement vous référez-vous pour ouvrir ce débat? En effet, mon rôle est précisément de faire appliquer le règlement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne vais pas passer mon temps à relire le règlement. Il y a le fond et la forme. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pâtirait sans doute pas d'un peu d'empathie à l'égard d'étudiants qui, en perdant un an peut-être, s'ils ne réussissent pas leur première session, jouent leur avenir. Je le dis très gentiment et très calmement – je peux être plus nerveux... On raterait le coche s'il n'y avait pas un débat sur ce sujet aujourd'hui.

J'ai passé une partie de la journée dans cette commission et j'ai cru remarquer que des sensibilités pouvaient se rapprocher, qu'on pouvait aller au-delà des clivages majorité/opposition. Je ne comprendrais pas que des étudiants se retrouvent aujourd'hui à la porte parce qu'ils n'ont pas pu avoir cette première chance que l'on reconnaît à chacun. Leur avenir ne doit pas dépendre de grévistes.

Je vous demande simplement de juger vous-mêmes de l'extrême urgence de la situation. Dites au ministre de venir faire une déclaration aujourd'hui. Peut-être trouverez-vous la solution en Conférence des présidents. Ne pas en parler aujourd'hui, c'est bafouer les droits des plus faibles dans la société!

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Président, le problème ne me semble pas très compliqué. Dans un premier temps, la Conférence des présidents a refusé la question déposée par M. Crucke, mais ce dernier ne l'a pas retirée. Si la Conférence des présidents se réunit à nouveau, elle peut simplement décider d'ajouter cette question aux questions d'actualité. Il ne faut pas

se montrer procédurier à outrance et il importe de coller à l'actualité.

M. le président. – Je suis garant du règlement. Je ne vais quand même pas proposer une modification de l'ordre du jour chaque fois qu'un élément suscitera ce type de raisonnement. Sur la base de quelle disposition formulez-vous cette proposition?

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Sur la base d'une question déposée et qui n'a pas été retirée.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Ce qui est excessif est insignifiant. Essayer de nous faire croire qu'il faut à tout prix violer le règlement pour permettre aux étudiants de retrouver un kot n'a pas de sens. Même les étudiants ne peuvent prendre cela au sérieux. Vous perdez donc votre temps, cher Collègue. (*Protestations de M. Crucke*) Ne haussez pas le ton. Ce Parlement ne prévoit pas de prime pour les gueulards...

M. Jean-Luc Crucke (MR). – ni à la bêtise!

Mme Christiane Vienne (PS). – ... ou pour les personnes de mauvaise foi, mais il devrait peut-être y en avoir une à la bonne éducation!

L'ordre du jour a été approuvé. Je ne souhaite en aucune manière que l'on contrevienne au règlement. Ce serait une erreur fondamentale, non seulement pour la qualité de nos travaux, mais aussi pour la cause que certains prétendent défendre. Les questions de procédure, que vous soulevez systématiquement, partout et en tout lieu, sont devenues une «monomaniaquerie libérale». Je lui oppose ma «monomaniaquerie socialiste», respectueuse des règles du jeu. Ainsi, la démocratie fonctionnera!

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Demandez au PTB ce qu'il en pense! (*Conciliabules*)

M. le président. – Le règlement ne prévoit pas de Conférence des présidents. Nous pouvons, si vous le souhaitez, suspendre la séance.

La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Ma mère serait surprise de constater que je suis sans doute un des plus sages dans cette assemblée. Je pense qu'il doit y avoir moyen de gérer le problème sans en venir à s'insulter mutuellement.

Je propose que nous examinions ensemble l'article 44.

Il y a eu une demande de suspension. Je pense que nous aurions pu commencer par là. Il est toujours possible, me semble-t-il, que les présidents de groupe et le président de séance se rencontrent pour examiner un point de règlement ou autre.

Je demande donc que nous suspendions la

séance et examinions l'article 44.

M. le président. – Je suspends la séance et consulte les chefs de groupe.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 14 h 45.*

– *Elle est reprise à 15 h 10.*

M. le président. – La séance est reprise.

M. le président. – Nous avons réuni la Conférence des présidents pendant la suspension de séance, mais nous n'avons pas pu rapprocher nos points de vue.

Nous pouvons donc poursuivre l'ordre du jour tel qu'il a été établi et voté.

La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Président, je vous remercie de nous présenter un résumé de ce qui a été dit, à savoir qu'il n'y a pas de majorité au sein des chefs de groupe pour demander une modification de l'ordre du jour.

L'article 44 du règlement stipule qu'un parlementaire peut demander de modifier l'ordre du jour à tout moment, mais qu'il doit obtenir une motion soutenue par la majorité des parlementaires. Dès lors que les deux groupes de la majorité ne soutiennent pas la proposition, j'entends bien que ce n'est possible par cette voie.

Par contre, l'article 37 du règlement stipule que l'ordre des travaux peut être modifié en cours de journée à l'initiative du président du Parlement, du président du gouvernement ou de l'un de ses membres au nom du gouvernement ou par un vote émis à la suite du dépôt d'une motion appuyée par la majorité des membres.

J'entends que la majorité des membres ne veut pas le faire. Je comprends que vous, Monsieur le Président, vouliez soutenir la majorité, mais le président du gouvernement pourrait-il, pour défendre son ministre qui, hier en commission, a réclamé que les intérêts inaliénables des étudiants soient respectés, demander une modification de l'ordre du jour pour que M. Marcourt puisse venir s'exprimer ici au Parlement, là où les choses doivent être dites?

M. le président. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je ne tiens pas, à ce stade, à me mettre en porte à faux avec la majorité qui soutient ce gouvernement.

En outre, je ne pense pas que le ministre Marcourt ait aujourd'hui un avis différent de celui qu'il a exprimé hier, mais le lieu de l'exécution n'est pas nécessairement le lieu de la discussion. Il s'est exprimé hier et je pense qu'il maintiendra son point de vue. S'il a des initiatives à prendre, je ne doute pas qu'il les prendra.

14 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

14.1 Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Perquisitions au Manège. Mons»

M. Olivier Destrebecq (MR). – Madame la Ministre, j'aurais voulu vous entendre à propos de Mons 2015 et plus particulièrement du Manège. Mons. Voici un an a eu lieu une descente de la brigade financière de la police judiciaire. Il y a quelques jours, la comptabilité des deux institutions a été contrôlée. Elle représente un budget de plus de six millions dont plus de quatre millions octroyés chaque année par notre Fédération pour le programme culturel de 2016 qui s'annonce relativement léger.

Nous avons eu connaissance de faits similaires dans d'autres pays. Ce fut le cas à Lille avec de graves conséquences pour l'avenir et après les Jeux olympiques d'Athènes, avec une situation catastrophique. Vous comprendrez dès lors que l'inquiétude est de mise et j'aurais voulu vous entendre sur le sujet.

Je ne vous demande pas de prendre position sur l'enquête en cours, mais vous comprendrez qu'en tant que parlementaires, nous avons le droit de nous poser des questions sur l'avenir de cette structure, mais aussi et surtout sur l'utilisation de cet argent public.

(Mme Isabelle Emmerly, vice-présidente, prend la présidence)

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, comme vous l'avez dit, une enquête judiciaire est en cours et il n'est pas de mon ressort de me prononcer sur le sujet. Cependant, comme vous le savez, un audit est en cours et j'ose espérer que, comme moi, vous faites confiance à l'administration. Je peux vous assurer que j'irai au bout de cet audit et que j'en tirerai les conclusions, sur la base du rapport qui me sera transmis. Je ne doute pas que l'administration traitera cette affaire dans le détail afin de faire toute la clarté.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Je n'ai pas abordé le problème de l'audit dans ma question puisque la conférence des présidents m'avait autorisé à poser la question sur Le Manège. Mons ou la fondation Mons 2015 à la condition de ne pas parler de l'audit.

J'ai cru que votre arrivée récente parmi nous et la découverte de votre nouvelle fonction vous auraient permis d'étayer votre réponse. Je me doutais bien que vous n'iriez pas très loin, mais, avec un peu de créativité, vous auriez pu être plus constructive et montrer l'intérêt que vous portez à la

gestion de ce dossier.

Puisque vous ne l'avez pas fait aujourd'hui, je me permettrai de revenir sur ce dernier dès la fin de ce mois de juin. Comme cela a été dit en commission, si des zones d'ombre subsistent quant à l'audit, nous ferons appel à la Cour des comptes, sans intervenir auprès du pouvoir judiciaire et sans nous immiscer dans l'instruction en cours.

14.2 Question de M. Bruno Lefebvre à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «École des devoirs»

M. Bruno Lefebvre (PS). – Madame la Ministre, le 27 mai dernier, vous avez participé à la célébration des 40 ans des écoles des devoirs et des 30 ans de leur fédération. Dans le cadre du communiqué que vous avez diffusé sur le sujet, vous avez rappelé que 450 000 euros avaient été ajoutés au budget des écoles des devoirs pour, notamment, améliorer leur fonctionnement.

Pourriez-vous évoquer les améliorations concrètes qui ont été apportées dans le cadre de cette augmentation budgétaire, notamment au niveau du fonctionnement?

L'augmentation de la partie forfaitaire de la subvention a-t-elle bien été évaluée et dans quelle mesure l'a-t-elle été?

Vous avez évoqué également une campagne de sensibilisation qui serait menée avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour susciter le volontariat puisque les volontaires représentent une majorité de personnes travaillant dans les écoles des devoirs.

Lors de votre participation à cette fête d'anniversaire, avez-vous évoqué le chantier de refonte du dispositif qui est prévu en 2017? Les écoles des devoirs sont en effet particulièrement attentives à cet important élément.

Toujours dans le cadre de cette célébration, avez-vous évoqué la manière de renforcer les liens entre les écoles des devoirs et les opérateurs culturels? Des expériences sont-elles déjà menées en ce sens? Dans quelle direction comptez-vous orienter les écoles pour ce rapprochement avec les opérateurs culturels?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Effectivement, j'ai pu, lors de la commémoration d'un anniversaire, confirmer l'inscription au budget de 850 000 euros supplémentaires: 450 000 euros pour renforcer le fonctionnement des écoles des devoirs déjà reconnues et 400 000 euros pour faire de nouvelles reconnaissances et octroyer environ 5 000 euros à chaque nouvelle école des devoirs reconnue. Je déposerai très prochainement au gouvernement les modifications réglementaires permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

Comme j'ai fait cette déclaration dans le cadre de festivités, le fond du dossier n'a pas pu être évoqué. Mais pour ce qui concerne la révision du dispositif organisant les écoles des devoirs, elle ne pourra de toute évidence se faire que sur la base d'une concertation avec les acteurs du secteur lors de réunions de travail organisées à mon cabinet.

Pour ce qui est de la campagne de promotion, il est exact que j'ai demandé à l'ONE de se concerter avec la fédération des écoles des devoirs pour penser cette campagne afin qu'elle soit la plus adéquate possible par rapport aux besoins du terrain et plus particulièrement à ceux de la fédération et des associations d'écoles des devoirs.

Enfin, en ce qui concerne le lien entre les écoles des devoirs et les établissements culturels, je dirai que les écoles ne m'ont pas attendue pour créer ces liens et pour en entretenir beaucoup, en particulier au travers du dispositif de l'article 27, mais pas seulement. Si vous vous étiez rendu à l'exposition concomitante aux festivités, vous auriez pu noter à quel point la créativité culturelle est bien au cœur du projet des écoles des devoirs, ce dont je ne peux que me réjouir.

M. Bruno Lefebvre (PS). – Je vous remercie pour votre réponse. Je note qu'il y aura une concertation dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif et je ne peux que m'en réjouir. Par ailleurs, l'articulation dans le cadre de l'appel au volontariat se fera aussi en concertation avec les écoles des devoirs, ce qui ne peut être que positif.

Comme vous soulignez que le partenariat avec les opérateurs culturels est très positif aujourd'hui, j'imagine que nous poursuivrons dans la même voie à l'avenir.

14.3 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositifs d'accompagnement en cas d'exclusion»

Mme Olga Zrihen (PS). – Comme vous avez pu le constater, près de 2 000 élèves ont été exclus entre septembre 2015 et mai 2016. Plus récemment, avant Pâques, près de 250 élèves ont été exclus. Vous avez demandé que votre administration se livre à un examen attentif de toutes ces exclusions de manière à pouvoir évaluer très concrètement où en étaient les dossiers et les recours et afin de déterminer si certains dossiers sont encore traités actuellement.

Il est clair que l'intérêt que vous portez à cette question est important. Beaucoup de familles vivent actuellement un moment très difficile et de nombreux élèves se demandent comment se terminera leur année scolaire, plus encore s'ils sont en année terminale.

À ce jour, disposez-vous déjà d'informations sur le nombre d'élèves concernés? Peut-on envisager, en tant que piste de solution, un encadrement pour un certain nombre de ces élèves, désireux malgré tout de passer leurs examens?

Vous savez que les NEET – *Not in Education, Employment or Training* – représentent l'une de nos préoccupations principales. Malheureusement, les expulsions qui surviennent assez tardivement dans l'année augmentent leur nombre.

Enfin, pourrait-on éventuellement envisager un accueil dans certaines écoles, afin de les aider à passer ce cap un peu difficile? Nous serions naturellement intéressés par une évaluation qui surviendrait après le mois de juillet.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Nous avons déjà abordé cette question ensemble. Le chiffre de 2 060 élèves qui a été évoqué lors des dernières commissions concerne en fait tous les élèves, tous réseaux confondus. À l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si tous les recours sont ou non recevables. Il ne s'agit donc pas encore d'un chiffre définitif.

La mesure que j'ai prise en tant que responsable du pouvoir organisateur de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), permettant à l'élève exclu de passer ses examens de fin d'année – sauf refus des parents ou fait extrêmement grave – n'a pas vocation à devenir structurelle. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé une évaluation à l'administration par rapport au traitement des exclusions, mais aussi à l'état des lieux des recours. Je recevrai ce vendredi le résultat de cette évaluation et les différentes données.

Je ne peux donc que vous inviter à m'interroger à nouveau au sujet de l'état des lieux et de l'évaluation lors d'une prochaine réunion, lorsque je disposerai d'éléments nouveaux. Nous pourrions aussi en reparler à la rentrée scolaire, car, pour en avoir discuté avec des parlementaires, je crois que des travaux importants sont menés sur la question de l'exclusion et des recours.

Vous me demandiez également ce qu'il en était de la certification et des examens de ces élèves. S'il s'agit d'une année diplômante et que l'élève réussit ses examens, l'école doit évidemment lui fournir le certificat de réussite. Certaines épreuves, notamment des sessions de décembre et janvier, ne sont pas certificatives. Ainsi, si l'élève a été exclu plus tôt dans l'année, il doit avoir été réinscrit dans une autre école. Il appartient aux commissions zonales de réinscription de prendre la situation en main. L'évaluation que nous fournirons à l'administration devrait nous permettre de déterminer si tout le monde a bien joué son rôle en la matière à toutes les étapes du processus.

Mme Olga Zrihen (PS). – Étant donné que les examens commencent déjà la semaine prochaine dans certaines écoles, une réponse devient urgente pour les élèves et leur famille. Il faut in-

former rapidement les étudiants qui devront parfois se préparer à sauver leur année mise à mal par certains comportements risquant de les exclure de tous les processus de formation avec les conséquences que nous connaissons.

14.4 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Quel avenir pour les internats?»

14.5 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Diminution des inscriptions au sein des internats scolaires»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Dimitri Legasse (PS). – Selon un récent article, la population des internats aurait chuté de plus de moitié en 25 ans, passant de 16 000 pensionnaires dans les années 90 à quelque 8 700 en 2015. Avez-vous des explications sur ce phénomène?

L'internat reste un recours pour les enfants à la scolarité difficile, moins onéreux que les professeurs particuliers. Cette baisse du nombre d'internes risque d'entraîner des fermetures d'établissements. C'est déjà le cas pour certains.

Avez-vous connaissance d'autres internats menacés par la baisse de fréquentation? Que pensez-vous du bénéfice que constitue l'internat pour la scolarité des élèves?

M. Gilles Mouyard (MR). – J'exprime toute ma solidarité avec les élèves qui rencontrent des difficultés à se rendre sur leur lieu d'examen. Certains rateront peut-être leurs épreuves à cause des grèves. Je m'indigne que ce Parlement refuse le débat sur ce sujet.

Je reste dans le thème de ma question, car certains de ces élèves résident en internat. Ces établissements sont délaissés par les jeunes. Je ne prône pas ce système, je suis favorable à ce que les jeunes restent dans le giron familial, mais ces internats peuvent se révéler utiles, notamment en cas de décrochage scolaire ou pour offrir aux élèves de bonnes conditions de scolarisation.

Avez-vous un plan de sauvetage de ces internats, notamment grâce à une répartition géographique cohérente, de façon à permettre aux jeunes qui n'ont d'autre choix de poursuivre leur scolarité en internat?

Pouvez-vous faire le point sur cette question?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Messieurs, nous constatons effectivement une baisse de fréquentation des internats depuis les années 1990. Aucune étude scientifique n'a été faite à ce jour pour en connaître les rai-

sons. Nous pouvons néanmoins en imaginer quelques-unes. Les jeunes veulent davantage être indépendants, les nouvelles technologies leur donnent plus d'autonomie, même si les internats s'adaptent. Nous pouvons aussi imaginer que ce changement de mentalité influe sur la fréquentation des internats.

Monsieur Legasse, vous avez dit que certains élèves allaient en internat pour avoir un encadrement post scolaire différent. Aujourd'hui, beaucoup d'écoles proposent des services d'accrochage scolaire ou de la remédiation. De plus, des écoles des devoirs ont été créées. Toute cette offre de services a peut-être pour conséquence que le besoin d'aller en internat se fait moins ressentir. Mais ce n'est qu'une supposition en l'absence d'études scientifiques.

Comme je l'ai dit, la fréquentation des internats diminue depuis les années 1990. Mais en 2012, nous constatons une augmentation des inscriptions dans certaines zones. Je pense que cela vient d'une forme de promotion de certains internats qui signalent qu'ils sont aptes à accueillir des enfants à besoins spécifiques, voire des jeunes présentant un handicap assez lourd.

Deux fermetures d'internat sont annoncées, car les établissements sont en dessous des normes de maintien. Je visiterai l'un d'eux dans dix jours, celui de Comblain-au-Pont. L'autre est celui de Hannut. Je vais évaluer sur place les différentes situations, car il me semble important d'avoir non seulement une vision du terrain, mais aussi une vision plus globale. Sur ce dernier point, j'ai prévu de rencontrer les administrateurs des internats du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie-Bruxelles Enseignement, pour connaître leur sentiment quant à ce qui se passe sur le terrain du point de vue des variations des populations des élèves.

Tant que nous n'avons pas de chiffres affinés par zone ou par type d'internat, nous ne pourrons pas établir de plan d'action. Je ne suis pas une spécialiste des plans, mais j'aime avoir une vision très claire des choses avant de pousser plus loin les analyses.

Monsieur Mouyard, mon temps de parole étant épuisé, je suis vraiment désolée de ne pouvoir répondre à votre question sur les grèves. (*Sourires dans l'assemblée.*)

M. Dimitri Legasse (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je pense comme vous qu'il serait intéressant d'affiner les données et, à défaut d'étude, d'analyser la situation pour mieux la comprendre.

Il serait aussi utile de promouvoir ces établissements, car, selon certaines sources, le taux de réussite des internes est supérieur à la moyenne. Cette information a tout son intérêt, il faudrait l'exploiter.

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Mi-

nistre, je vous remercie pour votre réponse. Je pense aussi qu'il faut analyser ce dossier et prendre les dispositions qui s'imposent.

Je me permets d'insister sur un point: l'internat est parfois la seule solution pour certains élèves qui veulent suivre une scolarité normale. Si un problème important survenait, des dispositions devraient être prises pour que l'offre soit suffisante pour ces jeunes qui sont déjà souvent fragilisés – il ne faudrait pas qu'ils le soient encore plus.

14.6 Question de M. Christos Doulkeridis à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impact des grèves sur les personnels en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Nous avons eu l'occasion de discuter, hier et aujourd'hui encore, de l'impact des grèves sur les étudiants. Je n'y reviendrai donc pas. Cependant, il faut constater que les tensions sociales amènent de nombreuses fédérations de travailleurs à entamer d'importants mouvements de grève.

J'aimerais connaître l'impact de ces grèves sur les travailleurs et les travailleuses qui ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail. Lorsque les cheminots décident de se mettre en grève, de surcroît sans préavis, cela a inévitablement des conséquences pour les travailleurs d'autres secteurs, comme l'enseignement, le socioculturel, l'aide à la jeunesse, les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

Risquent-ils des sanctions? Doivent-ils prendre un jour de congé? Des modalités sont-elles prévues afin que ces personnes ne soient pas pénalisées, puisqu'elles ne sont pas responsables de leur absence au travail?

Mme la présidente. – Permettez-moi de rappeler que les documents écrits ne sont pas autorisés dans le cadre des questions d'actualité.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Nous nous sommes concertés, M. Doulkeridis et moi, pour que je puisse aussi me référer à un document écrit. Pour certaines matières sensibles, il est préférable d'avoir un texte pour éviter les interprétations et les incidents.

Pour les fonctionnaires du ministère, une circulaire interne règle la question. La grève dont vous parlez a surpris les membres du personnel, au départ de leur domicile ou sur le trajet vers leur lieu de travail, parce qu'elle n'avait pas été annoncée.

Concrètement, en cas de grève des transports en commun, le membre du personnel devra prendre les dispositions nécessaires pour être présent

sur son lieu de travail. Si c'est impossible, il devra en apporter la preuve et il reviendra alors à son supérieur hiérarchique d'apprécier la situation.

La règle qui doit prévaloir, c'est la bonne foi du membre du personnel. Le fait qu'une grève soit annoncée ou non jouera dans l'appréciation faite par le responsable. Même s'il s'agit d'un événement imprévu et indépendant de sa volonté, le membre du personnel doit, dans la mesure du possible, prendre ses dispositions pour rejoindre son lieu de travail.

Si la force majeure est reconnue, la journée sera couverte par une dispense de service. En revanche, si la force majeure n'est pas reconnue, la journée d'absence sera considérée comme irrégulière et le membre du personnel fera l'objet d'une retenue de traitement ou, à sa demande, du retrait d'un jour de congé.

En cas de contestation, il sera possible de faire appel à l'arbitrage du directeur général de la Fonction publique et des Ressources humaines. Le membre du personnel et son responsable hiérarchique peuvent également décider de journées de télétravail, ce qui a été massivement organisé ces derniers jours.

Pour les enseignants, il appartient au chef d'établissement, pour l'enseignement organisé par la Fédération ou par les différents pouvoirs organisateurs, de dresser les listes de présence des enseignants qui se déclarent non grévistes. Ils peuvent être présents à l'école ou empêchés par un piquet, par l'absence de transports en commun ou de moyen de transport personnel.

Généralement, le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur incite les membres du personnel non grévistes à s'organiser, par exemple en recourant au covoiturage. Dans tous les cas, le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur agit en bon père de famille, en ayant à l'esprit l'intérêt de l'institution et des enfants. Un accueil minimum doit être assuré. Il faut analyser chaque situation avec objectivité pour déterminer l'empêchement du membre du personnel, dans le respect des membres qui se sont déclarés en grève.

Pour les employés du secteur socioculturel ou de l'Aide à la jeunesse, hors ministère, ils sont soumis au régime de droit privé. Le travailleur aura droit à sa rémunération à condition de pouvoir prouver que son retard ou que son absence est due à un événement imprévu survenu sur le chemin du travail et indépendant de sa volonté. Il a en outre l'obligation de prendre ses dispositions pour se rendre sur son lieu de travail si la grève a été annoncée.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je remercie le ministre pour sa réponse détaillée.

J'aimerais savoir si les éléments qu'il m'a transmis font partie du cadre général ou sont spécifiques aux situations de grève sans préavis. Je n'ai pas très bien compris si c'est uniquement en

cas de grève sauvage qu'il revient aux chefs de service et aux directions d'apprécier le cas de force majeure et la bonne foi du travailleur.

Je pose cette question, non parce que je veux défendre particulièrement ceux qui essaient de se rendre à leur travail, mais parce que ces situations peuvent empoisonner les relations entre travailleurs. C'est d'ailleurs ce qui se passe. En effet, si les travailleurs qui souhaitent aller travailler sont pénalisés parce qu'ils ne peuvent se déplacer, sans que leur bonne foi soit prise en considération, cela risque d'envenimer davantage encore les rapports entre travailleurs, ce qui me paraît totalement contre-productif.

14.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Formations à la neutralité des enseignants du cours de philosophie et de citoyenneté»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Au début du mois de mai, le gouvernement a adopté un avant-projet de décret portant sur la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté au sein des établissements scolaires. Le texte, toujours en discussion, est actuellement soumis au Conseil d'État. Cependant, il doit être adopté puisque le cours doit être effectif dès le 1^{er} octobre prochain dans le primaire et pour l'année scolaire 2017-2018 dans le secondaire.

En date du 26 mai, votre collègue, la ministre Schyns, a envoyé un courrier aux enseignants susceptibles de donner le cours en précisant que le décret n'était pas encore voté, mais les informant des conditions requises pour donner le cours, à savoir notamment de disposer d'un diplôme de bachelier et d'avoir suivi et réussi une formation sur la neutralité.

Les formations dispensées par les instituts de promotion sociale commencent aujourd'hui. Ma première question s'adresse à Mme Schyns: pour quelle raison le courrier arrive-t-il si tardivement? Annoncer le 26 mai des formations qui commencent le 1^{er} juin laisse peu de temps aux enseignants pour s'organiser et s'inscrire.

Ma deuxième question porte sur les inscriptions à des formations qui doivent se poursuivre pendant les vacances scolaires et au-delà, en septembre et peut-être encore ultérieurement. Où en sommes-nous?

Il est aussi important de savoir qui donnera les formations sur la neutralité. Comment garantirez-vous le caractère objectif de la formation destinée à un cours de citoyenneté qui se veut absolument neutre?

Mme Isabelle Simonis, ministre de

l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – À ce jour a été arrêtée une liste de quinze établissements de promotion sociale chargés d'organiser le module de formation à la neutralité. Certes, les modules commenceront aujourd'hui, mais ils se poursuivront durant tout le mois de juin, d'août et de septembre. Tout en insistant sur le fait que les formations démarrent aujourd'hui, vous m'interrogez sur le nombre d'inscriptions. À ce stade, je ne suis évidemment pas en mesure de vous donner de chiffres. J'ai demandé à être informée très précisément sur le nombre d'inscrits et éventuellement aussi sur les demandes auxquelles on n'a pu donner suite de manière à pouvoir très vite les orienter vers d'autres établissements ou à pouvoir créer des modules complémentaires.

Dans la version écrite de votre question, vous m'interrogez également sur le référentiel. Je crois que vous confondez le référentiel relatif au cours de philosophie et de citoyenneté et le référentiel touchant à la formation. Dans ce cas-ci, il s'agit bien de donner des outils et des prérequis aux enseignants pour leur permettre de donner un cours de philosophie et de citoyenneté dès la rentrée prochaine.

Quant à la communication des informations aux enseignants, nous avons convenu que ma collègue, Mme Schyns, responsable de l'enseignement, informerait logiquement les enseignants. De mon côté, j'ai informé dans les délais tous les chefs d'établissements d'enseignement de promotion sociale pour leur permettre d'organiser le module de formation dans les meilleures conditions.

Pour votre information, je précise que les personnes qui dispenseront le cours font partie du personnel de l'enseignement de promotion sociale; il s'agit de philosophes ou de tout enseignant disposant des compétences pour donner le cours de formation à la neutralité.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Nous sommes quelque peu rassurés quant aux formations. À défaut de données complètes, peut-être disposez-vous, Madame la Ministre, du nombre provisoire d'inscrits, ce qui nous donnerait une indication sur le caractère suffisant ou non du nombre de places. Je vous encourage à être vigilante, car les cours débiteront le 1^{er} octobre et il ne faudrait pas que les pouvoirs organisateurs, déjà inquiets devant l'organisation pratique de ce cours, manquent d'enseignants formés à la neutralité.

14.8 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Accord de coordi-

nation entre les trois Communautés et la France concernant la prévention de la radicalisation chez les jeunes»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Les ministres des trois Communautés du pays et leur homologue français chargés de la Jeunesse ont signé le 30 mai dernier une déclaration commune sur le renforcement de la collaboration à la prévention de la radicalisation chez les jeunes.

On ne connaît pas le contenu exact de cette déclaration, qui viserait à promouvoir les effets émancipateurs, inclusifs et préventifs des politiques de la jeunesse.

Madame la Ministre, on ne vous a pas beaucoup entendue dans les médias à ce sujet. Quels sont les objectifs? Quel sera l'apport concret de la Communauté française dans cet échange d'expériences? Quel est le planning de travail prévu avec la Flandre? Vous concerterez-vous avec vos collègues de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement? Ne s'agit-il que d'une prise de contact ou avez-vous déjà pu aller plus loin?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le 23 novembre dernier, en marge d'un Conseil, j'ai pris l'initiative d'une rencontre informelle avec le ministre français de la Jeunesse, Patrick Kanner. Notre volonté commune est de porter un discours fort en matière de citoyenneté. J'ai ensuite pris contact avec mes homologues de la Jeunesse des deux autres Communautés, qui ont accueilli l'idée avec enthousiasme.

La déclaration commune de ce lundi en est le premier résultat. Visant à mettre en place des synergies et des collaborations étroites entre nos deux pays, elle se concrétisera avant l'automne par des échanges entre nos administrations, par des échanges de pratiques et d'expériences françaises et belges et par des visites chez des opérateurs de terrain, notamment de jeunesse.

Il s'agit bien d'une initiative sectorielle de politique de jeunesse. Il nous semblait fondamental, face aux radicalismes, de porter un discours différent de celui, strictement sécuritaire, qui domine aujourd'hui.

Par ailleurs, le ministre-président continue bien sûr à coordonner le réseau antiradicalisme, et c'est dans ce cadre que les contacts se poursuivront au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – L'initiative est tout à fait louable, bien qu'elle soit limitée à la Belgique et à la France. Pourquoi ne pas l'étendre à d'autres pays, afin de s'inspirer d'autres bonnes idées, sachant que ces jeunes radicalisés font preuve d'une grande mobilité?

Cette problématique est extrêmement com-

plexe, avec des causes individuelles, sociales, culturelles, géopolitiques. Le rôle des parents est également essentiel. Je soulignerai aussi le phénomène de la taqiya, le jeune radicalisé cherchant à tromper «les mécréants», en adoptant un comportement qui laisse à penser qu'il est déradicalisé alors qu'il ne l'est pas.

Tout cela demande une forte collaboration entre les pays; nous en espérons la concrétisation au plus vite.

15 Prise en considération

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret attribuant la gestion du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel au ministre qui a la culture dans ses compétences, déposée par MM. Knaepen, Maroy, Crucke et Destrebecq (doc. 287 (2015-2016) n° 1), et de la proposition de décret instaurant la transparence dans la composition et le fonctionnement des cabinets, déposée par Mmes Bertieaux et De Bue et M. Destexhe (doc. 291 (2015-2016) n° 1). Personne ne demandant la parole, je vous propose de les envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales. (*Assentiment*)

16 Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française (doc. 279 (2015-2016) nos 1 et 2)

16.1 Discussion générale

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Fassi-Fihri, rapporteur.

M. Hamza Fassi-Fihri, rapporteur – Je me réfère à mon rapport écrit.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Potigny.

Mme Patricia Potigny (MR). – Nous avons eu un débat approfondi, voici quinze jours, lors de l'examen du texte en commission; mon intervention sera donc relativement brève.

Je ne reviendrai pas ici sur le contexte ni sur

le détail des modifications proposées. Sachez simplement que mon groupe votera ce projet de décret, car la volonté de généraliser le contrôle informatique des subventions accordées en vertu du décret du 24 octobre 2008 nous paraît être une évolution dans la bonne direction.

Comme je l'ai indiqué en commission, je suis toutefois surprise qu'il ait fallu tant d'années pour décider de commencer l'harmonisation des procédures. Monsieur le Ministre-Président, vous avez répondu que «de gros soucis techniques s'étaient produits». Je continue toutefois à penser que le travail à réaliser aujourd'hui serait bien moins important si, il y a quelques années, on n'avait pas laissé se développer des pratiques si différentes les unes des autres. Nous payons aujourd'hui un manque d'anticipation.

Quoi qu'il en soit, nous serons particulièrement vigilants quant aux résultats qu'obtiendra le groupe de travail chargé d'harmoniser les pratiques, groupe de travail dont vous avez indiqué qu'il allait travailler «le plus rapidement possible». Nous ne manquerons pas de revenir vers vous d'ici peu à ce sujet.

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

16.2 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

17 Projet de décret portant modification du décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'enseignement de promotion sociale (doc. 281 (2015-2016))

17.1 Discussion générale

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Simonet, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

17.2 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

18 Projet de décret modifiant le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels en vue de renforcer l'attention sur l'égalité entre les femmes et les hommes (doc. 274 (2015-2016))

18.1 Discussion générale

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Dufrane, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Leal-Lopez.

Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH). – Les médias sont vecteurs de l'imaginaire de nos citoyens. Dès lors, ils ont un rôle spécifique à jouer pour rendre compte de la diversité de la société et participer à l'élimination des stéréotypes sexistes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la représentation des femmes à l'écran évolue, mais demeure néanmoins insuffisante. Alors qu'elles constituent 51 % de la population belge, deux tiers des intervenants en télévision sont des hommes. Par ailleurs, quand elles sont représentées à l'écran, c'est souvent pour occuper des rôles passifs et/ou dans les micros-trottoirs de l'information locale. Enfin, les femmes sont très peu reconnues en tant qu'expertes. Dès qu'il s'agit d'avoir un avis spécifique sur un domaine, les médias font presque systématiquement appel à un homme.

Cette proposition de décret répond à cette problématique. Elle vise justement à renforcer l'attention portée sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des médias. Nous soutenons donc pleinement ses objectifs. Par ailleurs, dans son article 3, cette proposition de décret intègre dans les missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) la «réalisation d'une analyse périodique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes». Elle vise par-là à pérenniser le baromètre que le CSA avait réalisé en 2011-2013 dans le cadre de son plan «Diversité». Ce baromètre avait très bien marché à

l'époque. Il avait aussi contribué à rendre le CSA plus visible internationalement, ce qui est une très bonne chose. Le rendre plus systématique nous semble donc plus que louable.

À ce propos, nous avons déposé un amendement visant à permettre au secteur d'intégrer les recommandations faites par le CSA dans un délai réaliste. Cet amendement est présent dans cette nouvelle version du décret. Il permet au CSA de remettre un avis de suivi tous les ans sur l'implémentation des mesures favorisant la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes et une analyse périodique sur l'état de cette représentation dans le paysage audiovisuel belge francophone tous les deux ans.

Concernant le coût du baromètre et les moyens financiers qui seront affectés à sa mise en place, nous souhaitons rappeler l'engagement pris par le ministre Marcourt de dégager les moyens budgétaires nécessaires. Dans ce cadre, il faut savoir que la proposition de décret que nous analysons aujourd'hui élargit le spectre d'analyse du baromètre par rapport à celui de 2011-2013. Si l'ancien se focalisait uniquement sur l'étude des programmes télévisuels, la version 2.0 de ce décret ajoute en plus les programmes sonores, la publicité, qui requiert une approche spécifique vu son fonctionnement plus stéréotypé, et les programmes pour enfants et adolescents. Les coûts du baromètre réalisé en 2011-2013 s'élevaient à 84 000 euros par an et comprenaient à la fois l'engagement à mi-temps d'un universitaire et la mise en place de nouveaux moyens de communication. L'extension du baromètre 2.0 nécessitera de recruter davantage d'encodeurs et d'engager un universitaire non plus à mi-temps, mais à temps plein. Les coûts sont à présent estimés à 120 000 euros par an.

Monsieur le Ministre, partagez-vous cette estimation? Ce budget est-il prévu par le gouvernement? D'où proviendra-t-il? Peut-on s'assurer que nous aurons les moyens estimés? (*Applaudissements*)

Mme la présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Patrick Prévot (PS). – En ce début – quelque peu animé – de séance plénière, nous nous sommes rendu compte à quel point, dans l'enceinte du Parlement, là où s'exerce la démocratie, nous avons régulièrement l'occasion d'opposer nos idées et d'avoir des divergences d'opinions.

Je commencerai cette intervention par des remerciements, car c'est le consensus qui a animé l'esprit de ce texte du début à la fin. Autant nous pouvons avoir des divergences d'opinion sur tel ou tel sujet, autant nous partageons ici le constat que le combat égalitaire n'est pas gagné et est toujours d'actualité. Dès lors, nous pouvons tenter de travailler en commun sur ces textes. C'est ce qui a animé la proposition de décret que nous

avons déposée et dont nous débattons aujourd'hui.

Lorsque j'ai déposé ce texte avec quelques collègues de mon groupe – rapidement rejoints par le groupe cdH –, ma volonté n'était évidemment pas de faire vivre ce texte pour l'ego de quelques-uns, mais bien de pouvoir l'inscrire de manière pérenne au sein de cette assemblée.

Ce texte est arrivé à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. Il a également été analysé par le Comité d'avis. Constatant que notre point de vue était partagé, nous avons alors ouvert ce texte au cdH et à d'autres partis qui ont accepté de le cosigner et que je remercie ici: le MR, DéFI et Ecolo.

Mon collègue, Anthony Dufrane, s'est référé à son rapport écrit. Celui-ci relate bien les débats qui ont été les nôtres. Mais dès la genèse du texte, mon choix politique était d'y consacrer formellement l'égalité hommes-femmes, de pérenniser cet outil d'analyse objectif qu'est le baromètre et de demander que l'on puisse publier annuellement, notamment sur le site du CSA, les bonnes pratiques en matière d'égalité hommes-femmes dans les médias audiovisuels et sonores.

C'était là l'esprit du texte. La question du coût a été soulevée. On peut à l'envi discuter de chiffres. Mais il faut revenir de manière très pragmatique sur un élément: le ministre a compris le texte et son esprit. Je salue d'ailleurs la présence de Mme Simonis, qui a soutenu ce texte. Le ministre s'est engagé également à donner au texte ses pleins effets et donc à adapter les coûts.

J'ai plutôt entendu que l'on s'accordait sur une estimation de 150 000 euros sur trois ans, soit plus ou moins 50 000 euros par an. On ne confie en outre pas de nouvelle mission au CSA et c'est essentiel.

Cela dit, chacun peut tenter de trouver des moyens complémentaires. Ce type de texte crée immanquablement un appel d'air et des tentatives d'obtenir des moyens supplémentaires, mais le montant de 150 000 euros tous les trois ans me paraît réaliste.

Ensuite – et c'est un choix délibéré –, je n'ai pas enfermé le baromètre dans un *timing* précis. Il était annuel, mais pourrait devenir bisannuel ou trisannuel dans les années à venir. Là aussi, nous avons laissé une certaine latitude aux professionnels du secteur.

Chers amis, il n'est pas fréquent de pouvoir porter un texte dans une démarche commune. Je voudrais remercier les différents partis, mon parti, évidemment, le cdH, le groupe MR, le groupe Ecolo et DéFI, d'avoir accepté de cosigner ce texte. Quand on agit en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, on va forcément dans le bon sens, car les femmes sont encore trop souvent victimes de double voire de triple peine. Le combat pour l'égalité est loin d'être terminé et ce texte est une modeste façon d'apporter une pierre

à l'édifice.

Les parlementaires passent, mais cette disposition est destinée à rester, d'autant plus forte d'avoir recueilli une large adhésion. Je vous donne rendez-vous pour le vote de tout à l'heure.

Mme la présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Tout d'abord, permettez-moi de témoigner mon soutien sans faille aux étudiants qui sont plongés dans un stress intense, celui de parvenir à se rendre à l'heure et à temps à leurs examens. Je déplore vivement que cette question, d'une actualité brûlante, n'ait pu être abordée en début de séance. Cela ne grandit pas notre Parlement. Je dirais même qu'il s'est tiré aujourd'hui une balle dans le pied. (*Applaudissements sur certains bancs*) Le refus de la majorité d'aborder la situation des étudiants confrontés aux grèves est indigne. Il s'agit d'un choix délibéré d'abandonner nos jeunes et leurs familles. (*Protestations*) Accrochez-vous à votre petit règlement, Monsieur Onkelinx! Redescendez de votre tour d'ivoire, allez dans les hautes écoles, dans les universités et partagez l'angoisse des étudiants. (*Brouhaha*) Vous ne m'empêchez pas de dire que ce qui s'est passé en début de séance est indigne!

Mme la présidente. – J'aimerais rappeler l'article du règlement en vertu duquel nul ne peut être interrompu, si ce n'est pour un rappel au règlement. Si un orateur s'écarte de la question, le président le lui fait remarquer.

Je vous demande donc de revenir sur le droit chemin, Monsieur Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Au nom du groupe MR, je me réjouis du travail, mené avec l'ensemble des groupes, qui a permis d'aboutir à ce texte consensuel et de l'ouvrir à la cosignature de tous les groupes. Je remercie à cet égard le primo-signataire du texte, M. Prévot, d'avoir été à l'écoute des arguments et des demandes formulés par le MR. Je ne répéterai pas les objectifs poursuivis par cette proposition de décret, car ils ont été parfaitement résumés par mes collègues.

Les médias sont un outil particulièrement important pour faire progresser le combat en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont une grande responsabilité, c'est évident. Il ne faudrait toutefois pas croire qu'ils n'en sont pas conscients. Pour y avoir travaillé pendant plus de vingt ans, je puis vous affirmer que cette préoccupation est présente, notamment dans les rédactions, depuis une bonne dizaine d'années. J'en veux pour preuve, par exemple, l'opération baptisée avec humour *Cherchez la femme*, qui incitait les journalistes à sortir de leurs habitudes, à étoffer leur carnet d'adresses en élargissant le spectre des personnes ressources auxquelles ils font appel en essayant de trouver des experts de sexe féminin.

Des efforts sont faits, mais il est bon de couler des objectifs et des ambitions dans un texte. Ce décret ne suffira pas à lui seul, mais c'est un pas dans la bonne direction que le MR soutient pleinement.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer en commission, le fait de confier au Conseil supérieur de l'audiovisuel la mission de participer à la réalisation d'une analyse périodique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes est une excellente idée, mais qui soulève inmanquablement la question des moyens financiers dont disposera le CSA pour assurer cette mission. Si l'on confie une mission supplémentaire au CSA, il importe évidemment de lui octroyer des moyens suffisants pour la mener à bien. M. Prévot nous a dit qu'il ne s'agissait pas d'une mission supplémentaire. Or, c'est le cas. Le précédent baromètre avait nécessité de très nombreuses heures de travail. Tout cela a un coût et il faudra, sous peine de vider le décret de sa substance, veiller à ce que le CSA puisse effectuer ce travail de la manière la plus professionnelle possible. Sans cela, ledit baromètre pourrait être contesté par les médias eux-mêmes.

Je rappelle à cet égard que le MR a souvent pointé en commission le manque de moyens matériels et humains du CSA, qui remplit pourtant une fonction essentielle dans notre Fédération. Je vous renvoie aux propos tenus aujourd'hui même dans *La Libre* par le responsable du CSA, lequel précise qu'il faudra tenir compte de moyens supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, nous serons particulièrement vigilants, dès l'ajustement budgétaire qui devrait intervenir dans quelques semaines, à ce que cette attention portée à l'égalité entre les hommes et les femmes se traduise dans les chiffres du budget par des moyens supplémentaires pour le CSA.

Pour le reste, nous ne pouvons que nous réjouir de ce décret. C'est un pas dans la bonne direction qui doit inciter les différentes rédactions du pays à poursuivre l'objectif que nous poursuivons tous, à savoir tendre vers une égalité plus grande entre les deux genres.

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

18.2 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

19 Présentation du rapport sur «La Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie», en application de l'article 52 du règlement (doc. 293 (2015-2016))

Mme la présidente. – La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Wahl, rapporteur.

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

M. Jean-Paul Wahl, rapporteur – La semaine dernière, le président Courard, le secrétaire général de notre Parlement, M. Baeselen, et moi-même, en ma qualité de chargé de mission Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), étions au Mali à l'occasion de l'Assemblée régionale Afrique de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE). À l'occasion de cette assemblée et au sein même de l'enceinte du Parlement du Mali, a été inauguré un buste en mémoire de Geoffrey Dieudonné, ce haut fonctionnaire de notre Parlement aveuglé et lâchement assassiné lors d'une attaque terroriste, alors qu'il était en mission au Mali dans le cadre de l'APF.

Il y avait à cette occasion le président de l'Assemblée parlementaire du Congo, le président de l'Assemblée de Guinée, le président de l'Assemblée du Niger, le président de l'Assemblée du Sénégal. Il y avait également des collègues parlementaires du Bénin, du Cameroun, du Burundi, du Maroc, du Gabon, de Côte d'Ivoire, du Togo et d'autres pays encore.

Le lieu de cette Assemblée régionale Afrique n'avait pas été choisi au hasard. Il s'agissait de marquer la solidarité avec le Mali. Nous étions émus, nous étions chez nous, nous étions en francophonie. Nous avons participé aux travaux de l'Assemblée générale Afrique. Les débats étaient intenses, passionnants et passionnés. On y parlait de démocratie, de droits de l'homme, de libertés, de lutte contre le terrorisme et contre les extrémismes. Nous étions en francophonie. Toutefois, nous sommes revenus heureux de cette solidarité marquée à chaque instant de notre bref séjour et nous nous sommes rendu compte de combien la présence de la plus haute autorité de notre Parlement était indispensable à cette occasion; nous étions en francophonie.

J'ai été honoré de me voir confier cette mission de dresser le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter. Je me suis toutefois rapidement rendu compte de la difficulté de bien cerner le sujet. Il existe en effet un certain nombre d'ouvrages et de documents extrêmement intéressants sur la francophonie. Je pense notamment au rapport qui a été établi par l'Assemblée nationale française en janvier 2014, plus exactement par la Commission des Affaires étrangères du Parlement

de l'Assemblée nationale, qui constitue un document extrêmement bien charpenté envisageant tous les aspects multiples de la francophonie et dont la rédaction a pris deux ans. Mais c'est un rapport rédigé par des Français pour des Français. Il y a également le rapport de M. Attali au président de la République française qui date du mois d'août 2014 et qui est un document extrêmement intéressant en ce qui concerne le développement et les potentialités de développement économique de la francophonie, mais à nouveau il s'agit d'un document rédigé par des Français pour des Français.

L'objectif de mon rapport est d'examiner le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie. Je me suis assez rapidement rendu compte des difficultés que ce rapport, qui me semblait au départ relativement consensuel, pouvait néanmoins présenter. En fait, personne ne saurait être opposé à la notion de francophonie, personne n'y est opposé, mais avec peut-être des intensités plus ou moins différentes. Encore faut-il savoir de quoi l'on parle.

En réfléchissant à l'élaboration de mon rapport, je me suis également remémoré la genèse du règlement de notre Parlement. À l'époque, les chefs de groupe – Christian Dupont, Marcel Cheron, Anne-Marie Corbisier et moi-même – avions réfléchi à la possibilité d'instaurer ce type de débat qui se voulait le plus objectif possible. Le rapport, de par son essence même, se veut d'être objectif. Toutefois, on sait que l'objectivité est en soi une appréciation déjà subjective qui dépend de chacun d'entre nous. Chacun sait que je n'ai jamais refusé le débat.

J'ai donc voulu m'inscrire dans cette objectivité qui me semblait indispensable. Je ne voulais pas tomber dans le consensus mou. Je me suis également assez rapidement aperçu qu'inévitablement, en établissant un rapport sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie, j'allais devoir aborder, que je le veuille ou non, la question du paysage institutionnel francophone de notre pays.

N'attendez pas de moi, dans le cadre de ce rapport et avec les réserves d'usage que je viens de faire, que je me positionne sur la question. J'établis un constat, libre ensuite à chacune et à chacun d'en tirer les conclusions qu'ils estimeront utiles.

Je tiens à remercier très sincèrement Roger Dehaybe, ancien secrétaire général de la Francophonie, pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée dans l'élaboration de ce rapport. Chacun le sait, il n'est pas de ma tendance politique; il est surtout ce que j'appellerai dans le sens le plus noble du terme un grand commis de l'État, un serviteur de nos institutions, un serviteur de la Nation francophone, un serviteur de la Francophonie. Je le remercie d'être présent à la tribune. *(Vifs applaudissements)*

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, la francophonie, c'est d'abord un concept. S'il y a de par le monde approximativement 274 millions de francophones – mais les chiffres varient selon les estimations –, aujourd'hui, le français n'est plus la langue internationale d'échange. Elle n'est plus utilisée comme langue usuelle dans les Cours d'Europe par l'ensemble de la diplomatie ou l'aristocratie. Par ailleurs, si la langue française est devenue la langue officielle dans bon nombre de pays colonisés, un certain nombre d'entre eux l'ont peu à peu abandonnée et le français n'y apparaît plus que comme le vestige d'une époque révolue. Chacun pourra constater la disparition de l'usage du français dans nombre de colloques internationaux. Vous aurez tout comme moi été amenés à recevoir des invitations en anglais à des colloques en Belgique, dont la traduction en néerlandais ou en français n'est même pas assurée.

Si les scientifiques souhaitent que leurs travaux acquièrent une certaine renommée, il faut que leurs articles soient rédigés en anglais. Le français devient en effet l'exception.

Que l'on me comprenne bien. Il n'y a pas lieu de considérer que la langue française est supérieure aux autres langues. Force est de constater que de moins en moins de personnes de par le monde utilisent le français, et celui-ci est de moins en moins enseigné comme deuxième langue. N'attendez de ma part aucune nostalgie. Ce serait déplacé et sans intérêt. Il n'en reste pas moins que la francophonie peut avoir un rôle à jouer. C'est que je vais tenter de vous exposer ici le plus brièvement possible.

Certains d'entre nous ont l'occasion de participer aux réunions et travaux de certaines instances de la Francophonie. Ce n'est pas le cas de tout le monde ici, malheureusement. Ne nous laissons pas abuser par des chiffres parfois erronés. La francophonie se porte bien quant au nombre de locuteurs puisqu'on en compte de plus en plus. L'Afrique est devenue le continent où, officiellement, on parle le plus français. Le Rwanda a cependant décidé de faire en sorte que l'anglais devienne la première langue et d'abandonner le français. On observe actuellement la même tendance au Burundi. Ce pourrait être le cas demain en République démocratique du Congo. On pourrait me rétorquer: quelle importance? C'est extrêmement important parce que dans la francophonie, certains contacts ont une influence sur la manière dont s'organise la démocratie dans certains pays.

Ayant exercé la fonction de chargé de mission pour l'Assemblée parlementaire de la francophonie, j'ai eu l'occasion d'avoir de multiples contacts avec des pays européens et autres et de constater combien les pays, les régions, les provinces ou les communautés pouvaient participer à la Francophonie pour des motivations fort différentes. Il est par exemple surprenant d'apprendre que l'Autriche est membre de l'OIF ou que la

Lituanie est membre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. C'est étonnant et ce n'est pas sans conséquence.

Lorsque vous voyez les intérêts des uns et des autres, il faut être extrêmement attentif.

J'ai eu l'occasion de rencontrer, encore récemment, des pays de l'ancien bloc de l'Est – l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie. Ces pays souhaitent essentiellement avoir une accroche avec notre monde occidental. Ils pensent que l'entrée dans la Francophonie peut être également une amorce de l'entrée dans d'autres institutions internationales, en ce compris, sinon surtout, l'Union européenne. La Moldavie, par exemple, compte environ cinquante pour cent de Roumains. Un parti vient d'ailleurs de se créer pour la réunification avec la Roumanie. L'autre partie est plus russophone. Il ne faut pas oublier que certaines régions restent sous l'influence de la Russie.

L'Ukraine n'est pas membre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, j'y reviendrai. Elle est membre par contre de l'Organisation internationale de la francophonie. À l'époque où notre pays devait signer le Pacte oriental avec l'Union européenne, nous étions en Moldavie pour une assemblée régionale Europe. Quatre pays étaient concernés: l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie et l'Arménie.

La Moldavie a demandé avec insistance que nous prenions une résolution soutenant cette adhésion. Trois jours après, commençaient les événements en Ukraine. Force est de constater que l'Ukraine, membre de l'Organisation internationale de la francophonie, n'a reçu strictement aucun soutien de celle-ci.

Les pays d'Afrique ont aussi un intérêt. Cet intérêt est bien entendu la coopération, mais cela va bien au-delà. Nous avons pu nous en rendre compte, Monsieur le Président, lors de notre déplacement au Mali, il y a aussi ce souci de pouvoir, par le biais des instances de la Francophonie, trouver le chemin stable vers un État démocratique et ce n'est pas simple dans un certain nombre de circonstances.

Il y a aussi en Asie, des pays membres de la Francophonie dans le sens général du terme, le Cambodge, le Laos et le Vietnam, qui, comme beaucoup d'autres, ont un lien historique, en partie culturel, avec la Francophonie. Ce qui les intéresse, ce sont les rapports économiques que cela peut impliquer dans le cadre interne des différents pays ou régions qui font partie de la Francophonie.

Pour l'Amérique, et bien entendu, le Québec, mais aussi pour un certain nombre d'États aux États-Unis – le Maine et la Louisiane – et de régions au Canada – la Saskatchewan et l'Ontario –, l'important est d'essayer de préserver une minorité culturelle francophone. C'est plutôt un intérêt identitaire qui apparaît.

Voilà la diversité de cette Francophonie, avec forcément des intérêts différents en fonction des membres.

Permettez-moi d'identifier très rapidement les institutions de la Francophonie et d'en faire un bref historique avant d'aborder la problématique du rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'ensemble. La notion de francophonie apparaît à la fin du 19^e siècle. C'est un géographe français qui invente le concept de toutes les populations, régions, pays ou parties de pays parlant le français.

Ensuite, certaines institutions de la société civile vont voir le jour et jouer un rôle important dans le rayonnement de cette francophonie. Je vous citerai l'Association internationale des journalistes de langue française qui apparaît dans les années 1950, la Communauté des radios publiques francophones, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, la chaîne de télévision TV5 en 1984 et l'Association des régions francophones en 2002. J'arrêterai mon énumération ici, d'autres éléments se trouvant dans le rapport écrit.

Je voudrai maintenant aborder la notion politique. Je vous cite à ce propos un pilier de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor, qui déclarait en 1996: «Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudra réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où on parle le français». Le mouvement est lancé et suivront différentes initiatives gouvernementales, notamment la mise sur pied de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) ou la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la francophonie (CONFESJES).

La Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie de ces deux initiatives qui ont le pouvoir de proposer des stratégies à la conférence ministérielle dans le domaine de l'Éducation et de la Jeunesse. L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) dont notre Parlement est membre a été fondée en 1967 à Luxembourg. Il s'agit d'une association internationale des parlementaires divisée en quatre régions: la région Europe, la région Afrique, la région Asie-Pacifique et la région Amérique. Elle a été créée avant les autres institutions de la francophonie et peut être considérée comme un des catalyseurs du processus qui a façonné les autres institutions de la francophonie, en particulier l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Cette dernière reste probablement un des piliers de la francophonie. Si celle-ci est dotée d'un bras parlementaire, l'APF, l'OIF en est le bras gouvernemental. Cependant, tous les pays ne sont pas membres au même niveau. L'OIF ne reconnaît pas, à l'exception de la Communauté française, les régions, mais uniquement les pays, alors l'APF est

beaucoup plus souple en la matière. De plus, elle ne possède pas le rôle que doit avoir tout parlement, à savoir le contrôle d'un exécutif. Nous nous trouvons donc aujourd'hui face à un manquement dans le cadre de nos institutions.

L'OIF a été créée en 1970 par le traité de Niamey sous le nom d'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Ici, je vais m'attacher au rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Expliquer le cheminement et la place de la Communauté française n'est pas chose aisée. Cela ne l'est pas parce que nos institutions sont complexes. J'ai évoqué le rapport de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Ce rapport est remarquablement bien fait, mais il contient quelques lacunes, ce qui montre que les auteurs de ce rapport n'ont pas totalement compris le fonctionnement de nos institutions. On peut néanmoins leur pardonner.

Le problème est que nous sommes en Belgique. Au départ, l'Organisation internationale de la francophonie, sous son ancienne appellation, l'ACCT, ne reconnaît que les États, comme la toute grande majorité des institutions internationales. Comme la Belgique est un État particulier, c'est la Communauté française qui porte le flambeau de la francophonie belge. Et encore, à l'époque, c'était la Communauté culturelle française avec un ministre, en 1970, M. Parisis, ministre du gouvernement national, car il n'y avait pas encore de gouvernements fédérés comme aujourd'hui. M. Parisis a donc signé les traités et représenté la Belgique.

En fonction de l'évolution de nos institutions et de l'indépendance institutionnelle que prendra petit à petit la Communauté française, c'est celle-ci qui prendra le relais du gouvernement national puis fédéral. C'est la Communauté française qui paiera, et continue à payer, les cotisations à l'OIF, soit 3 500 000 euros, mais aussi d'autres frais qui s'élèvent à environ 14 millions d'euros annuellement, ce qui ressort d'une question qui vous était adressée, Monsieur le Ministre-Président. Avec notre complexité institutionnelle, il est difficile de savoir qui, entre la COCOF, la Région bruxelloise, l'État fédéral et la Région wallonne, paie quoi. C'est plus facile en France où il suffit d'appuyer sur un bouton pour que tout soit clair.

L'intervention de la Communauté française, en tant qu'institution qui s'affirme peu à peu, va nous amener à une situation étrange. Ainsi, lors des Sommets de la Francophonie qui réunissent les chefs d'État, la Belgique sera présente comme État et la Fédération Wallonie-Bruxelles sera présente via son ministre-président doté alors du statut de chef d'État. Cette situation typiquement belge a fait qu'à ces Sommets de la Francophonie, MM. Dehaene, Martens et d'autres représentaient la Belgique francophone avec, à leurs côtés, le ministre-président du gouvernement de la Com-

munauté française.

Ces situations exceptionnelles à l'étranger ne sont pas sans intérêt pour l'avenir institutionnel et la réflexion que nous allons devoir avoir. C'est exceptionnel, car c'est, dans ce cadre, la seule configuration possible. Un seul autre pays a une partie fédérée qui représente la Francophonie aux sommets internationaux: il s'agit du Canada et du Québec. Cependant, le Québec n'est pas sur le même rang que le Canada. En effet, au Canada il reste toujours un lien de subordination des normes québécoises par rapport aux normes de l'État canadien. Ce n'est pas le cas chez nous où existe une égalité entre les normes.

Il s'agit d'une réflexion sur le paysage institutionnel belge que nous allons inévitablement devoir garder à l'esprit. Vous lire l'intégralité de mon texte serait beaucoup trop fastidieux, mais tous ceux qui le souhaitent peuvent lire mon rapport écrit.

J'ai néanmoins déjà cité les principales institutions de la francophonie. Ainsi, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a pour rôles spécifiques de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, d'appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, de développer la coopération au service du développement durable.

J'ai aussi parlé de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Notre Parlement y est représenté. Il nous a fallu adopter une dénomination à même de nous faire valoir à l'étranger, tant il est vrai qu'il est parfois difficile de faire comprendre les subtilités de notre fonctionnement institutionnel.

Nous sommes donc représentés sous l'appellation Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles. J'attire votre attention sur le fait que l'APF Section Belgique est représentée par onze députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – huit représentants du Parlement wallon et trois représentants du Parlement bruxellois – ainsi que par un député fédéral et un sénateur.

À l'époque de Mme Spaak, lorsque l'APF a été mise en place, un accord a été conclu pour que cette institution représente la Belgique dans toutes ses configurations et composantes. C'est un atout. À l'étranger, il est en effet plus facile de dire que l'on représente tous les aspects de la francophonie belge, plutôt que de parler de la COCOF, de la COCOM, etc.

À l'inverse, chose étonnante de la part d'un pays aussi rationnel, la Suisse est représentée par une délégation suisse, une délégation pour le canton de Vaud, une délégation pour le canton de Genève, une délégation pour le canton du Jura... Ses représentants doivent se déplacer en car, ce

que nous ne sommes pas obligés de faire! La représentation par l'APF était une manœuvre intelligente que nous avons pu préserver au cours des années.

La Section Belgique est par ailleurs extrêmement dynamique et le rôle de la Communauté française et de notre Parlement est vraiment reconnu au sein de l'APF, sans que des règles écrites soient nécessaires. Une tradition veut que la Section Belgique assume un certain nombre de fonctions au niveau international: une vice-présidence, le chargé de mission pour l'Europe, des rapporteurs dans la commission Éducation ainsi que la vice-présidence de la commission Culture, Éducation et Communication, des rapporteurs dans la commission des Affaires parlementaires ainsi que dans la commission politique, qui est extrêmement importante.

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion d'assumer la présidence du Réseau des femmes parlementaires et en assumons d'ailleurs actuellement la vice-présidence. Le président de la section locale Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles de même que le président du Parlement sont invités à toutes les réunions du Bureau international.

Je voudrais ici saluer l'action du président de la section de notre Parlement, M. Hamza Fassi-Fihri, qui a eu l'intelligence, lors de sa prise de fonction, de prendre tous les contacts nécessaires afin de mieux faire connaître, parmi nos institutions belges, le rôle de l'APF. Il a ainsi pris contact avec le ministre-président, avec le ministre des Affaires étrangères, en faisant en sorte qu'à l'échelon de cette section et de notre Parlement, nous puissions représenter l'ensemble des francophones du pays.

L'Agence universitaire de la francophonie est une autre institution importante. Créée en 1961, elle compte 817 adhérents, écoles d'enseignement supérieur et universités, dans 126 pays. Elle joue un rôle fondamental dans la coopération universitaire francophone mondiale. Il serait utile d'approfondir son usage en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour l'équivalence des diplômes.

J'ai déjà parlé de la place et de l'intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des initiatives intelligentes ont été prises. Par exemple, Wallonie-Bruxelles International unifie les interventions entre la Communauté française et la Région wallonne. C'était impératif. Je me souviens d'un voyage au Liban, dans les années nonante, où la délégation belge comptait trois bureaux où trônaient respectivement le lion flamand, le coq wallon et celui de la Communauté française, difficilement distinguables. Le même représentant recevait les invités, mais, en fonction des matières traitées, il les accueillait dans l'un ou l'autre bureau. Il y a eu cette intelligence de rationaliser la situation, même si tout ne se déroule pas

comme on pourrait l'espérer avec la partie néerlandophone du pays.

Notre section a un rôle reconnu et, indépendamment de notre intervention financière, elle offre des moyens humains. Pour toutes les réunions de l'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, l'intendance, le support humain et l'équipement sont assurés, avec une grande compétence, par du personnel de notre Parlement.

Nous sommes aussi un moteur en matière d'innovation. Avec l'Assemblée régionale Europe, à l'initiative de la section belge, nous avons notamment mis au point des vidéoconférences entre des universités belges, polonaises, moldaves, roumaines et bulgares, et cela avec de réelles conséquences.

Nous sommes également présents dans certaines missions d'observation des élections. Ce n'est pas sans risque. Je pense à un déplacement de M. Fourny en Côte d'Ivoire en 2010, au moment de l'élection problématique opposant MM. Gbagbo et Ouattara. Ce dernier était resté bloqué dans son hôtel une dizaine de jours dans des conditions de sécurité loin d'être évidentes. Il faut que des parlementaires soient présents dans de tels moments.

Je voudrais attirer l'attention sur un aspect particulier. Il m'est difficile d'entrer dans les détails, mais je me réfère à mon rapport écrit. Dans les différentes réunions où l'on aborde les intérêts économiques, nous sortons des compétences de la Communauté française.

La problématique institutionnelle belge pèse sur les compétences économiques du pays, sur les compétences économiques de la Wallonie et de Bruxelles. Je pense, Monsieur le Ministre-Président, que sur le plan international, vous avez toujours eu les contacts voulus et nécessaires, tant au niveau fédéral que régional. Vous avez associé M. Marcourt à certains dossiers, M. Furlan à d'autres, vous avez eu à chaque fois la sagesse de prendre langue avec le ministre des Affaires étrangères pour que la Belgique, et sa voix francophone, s'expriment d'une même manière. C'est parfois plus simple à l'étranger que chez soi!

Je voudrais également aborder quelques aspects du champ d'action de la Francophonie. Ses fondements sont bien sûr la langue et la culture, mais son rôle reste important. Si nous restons sur la simple défense de la langue française, nous ratons d'autres objectifs. Je l'ai dit: un certain nombre d'autres pays n'ont évidemment plus le français comme langue usuelle et n'ont plus qu'un lien vaguement historique et culturel avec la francophonie. Cependant, il importe pour ces États d'être dans une organisation qui peut notamment leur apporter des intérêts pour la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement économique.

La Francophonie peut être aussi politique, elle peut prendre certains aspects particuliers. Si nous voulons que des pays africains ou de l'ancien bloc de l'Est se maintiennent dans leurs relations commerciales réciproques, ne soient pas captés par l'anglais – à nouveau sans vouloir jouer sur la question des langues, je suis pour le multiculturalisme –, la Francophonie doit être politique.

Constatez l'usage du français dans les institutions européennes! Il y a du travail, Monsieur le Ministre-Président. Savez-vous qu'au niveau de la Commission européenne, en 1986, 58 % des documents étaient en français pour 6 % en 2012? Au Parlement européen, l'anglais est utilisé à un peu plus de 29 %, l'allemand à près de 14 %, le français à seulement 9 %.

Certains pourraient douter de l'intérêt de tout cela. L'intérêt est celui dont j'ai parlé, l'intérêt, c'est d'éviter qu'un certain nombre de pays avec lesquels nous savons qu'il faut évidemment entretenir de bonnes relations économiques, démocratiques ou institutionnelles, risquent de se tourner vers une autre langue et d'entrer dans d'autres organisations.

J'en arrive aux enjeux économiques. Je crois en la Francophonie, mais le pays qui restera son moteur, que nous l'aimions ou non, que nous le voulions ou pas, est la France. Il faut bien se rendre compte que de par le monde, il n'y a que deux pays qui ont comme unique langue officielle le français: la France et la principauté de Monaco.

Partout ailleurs, ce sont des pays bilingues ou multilingues. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, peu de pays européens comptent le français comme langue officielle. Il y a notre pays, bien sûr, la France, la principauté de Monaco, le Val d'Aoste, la Suisse, la république d'Andorre et le grand-duché de Luxembourg. Les autres États, comme je l'ai dit, ont une attache historique avec le français.

Or la Francophonie, dans son sens institutionnel, représente 16 % du PIB mondial, un taux de croissance moyen de 7 % et 14 % des réserves minières et énergétiques mondiales.

La Francophonie n'est pas une institution comme l'Union européenne ou l'OTAN. C'est un réseau. Et ce réseau, il faut l'utiliser au niveau gouvernemental et de la diplomatie parlementaire; nous devons activer les contacts que nous pouvons nouer les uns avec les autres parce que c'est dans l'intérêt de nos régions, communautés et pays.

Un mouvement est en train de se dessiner. Des forums économiques ont été organisés en 2014 et 2015. Jacques Attali a rédigé en août 2014, à l'attention du président de la République française, un rapport intéressant sur les aspects économiques de la Francophonie. Même s'il s'agit surtout d'un document écrit par un Français pour les Français, on sent qu'il y a une volonté de certaines régions de rejoindre la Francophonie.

Voici quelques semaines j'ai été invité par le Parlement catalan. Un haut fonctionnaire de cette assemblée m'avait demandé de préfacier son livre sur la participation du Parlement de Catalogne à l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Certes, cet ouvrage poursuit des intérêts politiques et économiques et engage un bras de fer avec l'Espagne. Néanmoins, il est important de tenir compte de l'ensemble de ces éléments et d'apprécier les interventions des uns et des autres.

Le Conseil permanent de la francophonie, instance importante qui se réunit deux ou trois fois par an, est chargé de la concertation politique en matière de coopération. Vu le contexte actuel, on y parle moins de coopération que des situations d'urgence démocratique dans un certain nombre d'États. Il pourrait mieux fonctionner. Par ailleurs, il y a eu, notamment en 2005, des réunions des ministres de la Culture qui ont permis la mobilisation pour la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO. Ce sont les ministres de l'Économie et des Finances qui, en 2000, ont jeté les bases de la Francophonie économique. La prochaine Assemblée parlementaire de la francophonie, qui se tiendra à Madagascar, portera sur l'économie. Ce sera également le thème du prochain Sommet des chefs d'État de la Francophonie qui se déroulera au même endroit en novembre prochain.

La France jouera-t-elle son rôle? La France va-t-elle sortir à un moment donné des intérêts franco-français? D'autres pays, d'autres régions, d'autres communautés comme la nôtre, auront-ils une approche plus internationaliste dans le sens noble du terme? Je pense que nous l'avons, mais inévitablement le rôle moteur de la France est indispensable.

À cet égard, Monsieur le Ministre-Président, le rôle de votre gouvernement, le rôle du gouvernement fédéral sont essentiels. De même, le rôle des institutions régionales est important si nous voulons à tirer profit de notre participation à la Francophonie. Ce ne sera le cas que si l'on constitue un réseau, basé sur la démocratie, sur le respect des droits de l'homme, des droits des femmes, sur le développement économique, politique et des libertés.

Nous n'assisterons au retour de la Francophonie qu'avec la constitution d'un réseau qui aura des notions de démocratie, de respect des droits de l'homme, de respect des droits de la femme, de développement économique, de développement politique et de liberté.

Une analyse importante a été réalisée lors de la publication du rapport de l'Assemblée nationale française dont j'ai fait état. Le noyau dur doit être renforcé. Nous faisons partie des 32 pays qui ont comme langue officielle, en tout ou en partie, le français. Il serait sot de ne pas unir les francophones, en concertation avec les Régions et le pouvoir fédéral. Nous devons jouer un rôle de

moteur et de développement de la Francophonie, dans nos intérêts, dans l'intérêt de nos concitoyens, de nos jeunes et de nos entreprises, ainsi que pour notre rayonnement dans certains pays d'Afrique et d'Asie. Les possibilités y sont importantes.

Le Parlement de la Communauté française et le Sénat ont récemment reçu des délégations de parlementaires cambodgiens. Ces derniers désirent nouer plus de contacts avec notre pays et nos institutions. Nous devons voir les possibilités qui nous sont offertes.

Il ne m'appartient pas d'ouvrir le débat relatif au paysage institutionnel francophone en Belgique. J'ai rappelé l'historique de nos institutions. Toute réflexion future devra intégrer cette notion. Tout problème peut être résolu. Tout est possible. Il serait indécent de se priver d'un acquis. Il serait stupide de ne pas tenir compte du rôle que notre pays, par un mécanisme historique extrêmement complexe, a joué dans cette Francophonie.

Je terminerai par une citation de M. Boutros Boutros Ghali, secrétaire général des Nations unies qui a aussi exercé la fonction de secrétaire général de la Francophonie: «La Francophonie sera subversive et imaginative ou ne sera pas». (*Vifs applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Luperto.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je tiens tout d'abord à remercier mon collègue Jean-Paul Wahl pour son rapport, qui permet de débattre sur des sujets qui me tiennent à cœur, ainsi qu'à beaucoup d'autres: la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein la Francophonie.

Je le remercie aussi pour la qualité descriptive de son rapport et je salue l'intelligence qu'il a eue de s'adjoindre l'expertise de Roger Dehaybe qui connaît magnifiquement bien la Francophonie et ses racines historiques. Je me permettrai de le saluer et de me rallier aux propos élogieux tenus par M. Wahl à son égard tout à l'heure.

Connaître et bien comprendre l'histoire permet forcément de mieux définir et tracer le futur. L'intitulé du rapport étant *La Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie*, il était important – et vous le soulignez à juste titre –, de rappeler le rôle historique joué par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie institutionnelle, tant pour l'APF que pour l'OIF. Il s'agit d'un rappel essentiel: la Fédération Wallonie-Bruxelles assume seule sa contribution auprès de l'OIF dont elle est le quatrième contributeur direct.

En ce qui concerne les matières relevant de la Fédération ainsi que les matières régionales, l'OIF ne peut privilégier le pouvoir fédéral quant aux prises de parole ou au traitement protocolaire, vous l'avez également souligné.

Notre Fédération se voit donc reconnaître un statut officiel de membre à part entière bénéficiant d'une visibilité et d'un rayonnement non négligeable au sein de cette institution et dans ses relations bilatérales.

Mes chers Collègues, un des atouts majeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'OIF est notre expertise. Le regroupement de nos différents experts et acteurs de terrain wallons et bruxellois au sein de Wallonie-Bruxelles International et l'association des ministres régionaux aux concertations francophones dans leurs champs de compétence, Paul Furlan pour l'environnement, Jean-Claude Marcourt pour le numérique notamment, renforcent notre positionnement en tant qu'entité représentante des francophones et nous permet de prolonger notre action au-delà de nos compétences strictes.

La Fédération unit les forces francophones de Wallonie et de Bruxelles sur le plan international. Si nous devons demain disperser nos actions et notre représentation, nous perdriions incontestablement en visibilité, en influence et en opportunité. Maintenir un haut niveau de collaboration, maximiser les synergies partout où elles sont possibles, parler et agir d'une seule voix au sein de l'institution est primordial. Toute autre approche conduirait au repli et à l'affaiblissement des francophones wallons et bruxellois.

Vous émettez un certain nombre de constats objectifs, déjà connus pour la plupart, et sur lesquels il est difficile de ne pas vous rejoindre, Monsieur Wahl, à savoir le recul de l'usage de la langue française dans des domaines tels que la diplomatie, la recherche, les sciences, mais aussi l'éducation.

Vous relevez également, et je le salue, les projets de l'OIF mis en place pour répondre à ces constats. Ils démontrent la conscience des défis et la volonté de la Francophonie et de ses membres de continuer à porter et à défendre le patrimoine culturel francophone et à accroître son rayonnement.

L'adoption de résolutions sur le multilinguisme à l'ONU, la réalisation d'un vade-mecum sur l'usage du français à l'attention des ministres des Affaires étrangères dans les organisations internationales et régionales, et le réseau des bibliothèques nationales numériques constituent autant de projets emblématiques.

Je profite de cette tribune pour souligner que c'est l'usage hégémonique d'une seule langue comme unique vecteur d'expression pour l'éducation, l'économie, la diplomatie, la recherche scientifique, l'innovation ou la culture, qui constitue une réelle menace, bien plus que l'expansion de l'usage de l'anglais. Outre la promotion du patrimoine culturel francophone, la Francophonie défend la diversité des expressions linguistiques et culturelles comme autant de vecteurs de vision du monde et d'identité culturelle

qui peuvent cohabiter et s'enrichir pour autant qu'elles partagent un socle commun de valeurs pacifistes, humanistes et de respect.

En ce qui concerne le rôle de la Francophonie institutionnelle, si sa vocation première était de promouvoir et de défendre la culture et la langue françaises au travers de l'éducation, de la coopération technique et de la culture, les champs d'action se sont élargis – et c'est heureux – à l'économie, à l'environnement et à la santé notamment. Cet élargissement répond à la nécessité de faire face aux nouveaux défis tels que la mondialisation, les préoccupations liées aux changements climatiques ou encore la montée des radicalismes qui ne peuvent pas ne pas inquiéter l'espace francophone, tant ils portent des germes aussi dans ses frontières supposées.

Si aujourd'hui le spectre de l'action francophone institutionnelle s'élargit, à juste titre, il est essentiel que les valeurs d'universalité, de solidarité, d'humanisme et de coopération continuent de guider les projets, les actions et les orientations stratégiques de cette institution. C'est d'ailleurs ce qui constitue l'ADN et la spécificité de la Francophonie dans sa conception.

Dans ses dimensions culturelle, politique, économique, à travers ses institutions, la visibilité et le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par-delà ses frontières – le rapport en fait mention – la Francophonie nous offre aussi l'opportunité de renforcer nos réseaux diplomatiques et de consolider nos actions de coopération en nous permettant de prendre une part active au développement et de démultiplier l'impact et le poids de nos projets en coopération internationale.

Notre place au sein de la Francophonie sera d'autant plus renforcée que notre action en son sein constitue une prolongation de l'action et des priorités que nous portons déjà dans notre politique internationale; c'est incontestable. Nombreuses sont en effet les priorités de la Fédération qui convergent avec celles de la Francophonie. J'en épingle trois. Primo, le renforcement des capacités des acteurs locaux par la mise à disposition de notre expertise dans des domaines permettant le développement de secteurs économiques porteurs; secundo, le développement de projets destinés à l'émancipation des femmes et des jeunes filles par des programmes de formation professionnelle; tertio, le soutien à la formation de journalistes indépendants par l'organisation de cursus universitaire de deuxième et de troisième cycles.

Par ailleurs, la Francophonie dispose de nombreux outils et de cadres stratégiques. Il est fondamental que l'ensemble des organes de discussion et de consultation de la Francophonie institutionnelle puisse s'en emparer afin d'être le plus proactif possible dans leur concrétisation et l'atteinte de leur objectif. Les principaux projets sont cités dans le rapport de M. Wahl.

Outil d'intégration, d'émancipation, de partage de la connaissance et de solidarité, la Francophonie devra aussi être un outil au service du développement économique, mais pas de n'importe quelle croissance et pas à n'importe quel prix. La Fédération devra là aussi jouer son rôle pour mettre en avant une vision du développement économique et de la croissance respectueuse de l'humain et de son environnement. Un développement économique empreint de justice sociale et qui intègre la jeunesse et les femmes, réservoir de richesse et d'innovation qui doivent être au cœur et les premiers destinataires des stratégies mises en place pour créer le futur prospère que nous désirons.

Je me permettrai enfin de relever quelques enjeux qui tiennent à cœur au groupe socialiste et sur lesquels la Fédération gagnerait à s'impliquer de tout son poids, ce qui contribuerait à asseoir plus encore sa place au sein de la Francophonie.

Premièrement, face à la crise migratoire, la Francophonie a aussi son rôle à jouer, non seulement en contribuant dans les pays qui font partie de son aire linguistique et culturelle au respect des libertés, à la médiation et à la résolution pacifique des conflits, mais aussi et surtout en s'impliquant davantage dans certains domaines, comme la prévention de ces crises notamment en renforçant son action d'accompagnement des processus électoraux et de consolidation de l'État de droit dans des démocraties en transition, et par ailleurs, en luttant contre les causes de ces conflits.

Deuxièmement, la lutte contre le radicalisme, qui devra faire l'objet d'une conférence internationale en juin 2016. De nombreux pays francophones – je pense au Mali, au Burkina Faso, à la Tunisie, à l'Égypte, à la France, à nous bien sûr, et aux nombreux autres pays que je n'ai pas cités – ont été victimes du phénomène d'extrémisme violent lié à la montée des radicalismes.

Il est évidemment primordial qu'au-delà de notre solidarité, nous contribuions de manière active à la réaffirmation de notre appartenance commune aux valeurs universelles. Sans relâche, nous devons avec détermination mettre en commun nos forces et nos ressources, dans le but de diffuser et de promouvoir ces valeurs. Le ministre-président l'a encore rappelé lors de la présentation de la Note de politique internationale. La promotion des valeurs universelles est un axe prioritaire de notre action internationale. Pour investir pleinement sa place au sein de la Francophonie, notre Fédération doit faire en sorte que chaque action qu'elle pose soit le prolongement de cette priorité.

Troisièmement, la jeunesse. Force vive et acteur de premier plan, la jeunesse fait face à un monde où les défis sont de plus en plus nombreux, qu'il s'agisse de la mondialisation ou de la gestion durable et équitable des ressources naturelles. Alors que les inégalités se creusent toujours davantage, il importe de démultiplier les initiatives

destinées à répondre aux aspirations et à la volonté d'épanouissement des jeunes pour leur assurer de réelles perspectives d'avenir.

Quatrièmement, le continent africain, dont la poussée démographique fait d'elle le plus grand réservoir de jeunesse et donc de richesse. L'Afrique de demain constituera une part importante de la population mondiale et de la population francophone. Il est primordial que nous soyons à ses côtés pour relever ensemble ces défis. La Note de politique internationale intègre déjà cette priorité en plaidant pour revoir nos relations avec ce continent. La Francophonie constitue un espace essentiel pour cela.

Je rappellerai également l'importance de la contribution des femmes dans la réalisation des ambitions d'un développement économique et social plus juste en Afrique, mais partout ailleurs au sein de la Francophonie, bien sûr.

J'emprunterai enfin la phrase de conclusion à Gilles Vigneault, grand poète et grand chanteur québécois: «La Francophonie, c'est un vaste pays, sans frontières. C'est celui de la langue française; c'est le pays de l'intérieur; c'est le pays invisible, spirituel, mental, moral qui est en chacun de vous.»

Comment ne pas souligner, mes chers Collègues, la justesse de l'expression et le parallélisme que l'on peut établir entre notre Fédération et la Francophonie elle-même. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – C'est un véritable plaisir de prendre la parole sur le thème de la francophonie sur la base de l'excellent rapport, objectif et complet, de M. Wahl qui a parfaitement dressé l'état des lieux. La difficulté, c'est de trouver les chiffres de la francophonie, mais je pense, Monsieur le Ministre-Président, que vous nous réservez une surprise quant à la véritable contribution de la Belgique à la Francophonie. Je me garderai bien de l'éventer.

Le rapport souligne que les motivations des pays et des régions adhérant aux institutions de la francophonie, que ce soit uniquement à l'OIF, que ce soit seulement à l'APF, ou que ce soit, pour certains, aux deux institutions, sont souvent sensiblement différentes. Il est donc fascinant de constater qu'avec des motivations différentes, les pays qui adhèrent à la Francophonie adhèrent à un plan stratégique pour avancer ensemble.

Dans son rapport, M. Wahl a retracé nos motivations historiques. Dans ce débat, il faut aussi nous demander quelles sont nos motivations présentes et quelle est notre implication actuelle. Depuis plus de dix ans, j'ai la chance d'être associée à l'APF où je siége au nom de notre assemblée. Je m'aperçois avec une certaine fierté que la section belge est extrêmement impliquée, qu'elle joue un rôle important et, surtout, qu'elle est res-

pectée. Quand un Belge prend la parole au sein de l'APF, il est écouté. Nous avons tous, dans des fonctions antérieures ou actuelles, été moteurs d'un certain nombre d'actions, d'innovations de l'APF, de missions d'information dans des pays en sortie de crise, ou encore de la coopération interparlementaire. Je ne suis pas peu fière de la place que nous avons prise dans l'institution.

Depuis le début de la législature, je titille M. le ministre-président pour que nous ayons un rôle proactif. L'APF est hébergée dans les locaux de l'Assemblée nationale à Paris tandis que l'OIF l'est quelques pâtés de maisons plus loin. Cette localisation en France et les liens parfois très serrés que nous entretenons avec notre grand voisin pourraient nous faire craindre de ne pas avoir l'influence que nous devrions avoir au sein de ces deux institutions. Pour le moment, deux grands pays ont de l'influence au sein de l'OIF: la France, bien sûr, mais aussi le Canada, puisque la secrétaire générale de la Francophonie est une Canadienne, une femme pour la première fois, à la personnalité affirmée et au caractère bien trempé.

Monsieur le Ministre-Président, je ne cesserais pas aujourd'hui de vous titiller, en vous disant que nous devons veiller à ne pas perdre notre influence dans les institutions francophones. Là où, comme M. Wahl l'a rappelé, vous siégez avec rang de chef d'État, nous vous demandons de renforcer plus encore notre poids et notre présence au sein de l'OIF.

Au sein même de l'OIF, les aléas de l'histoire et des carrières nous ont écartés des grands postes à responsabilités. Or, Monsieur le Ministre-Président, les directions générales de l'OIF ont une grande influence. Nous vous demandons de veiller, œuvrer, manigancer pour qu'un ou une Belge puisse retrouver un poste d'influence à l'OIF. Pour m'être promené quelques fois dans ce bâtiment à Paris, j'ai pu y constater combien ces directions générales peuvent peser sur les politiques menées et combien il est nécessaire que nous y remettions un pied. Nous pourrions demander à occuper un rôle plus visible. Jean-Paul Wahl l'a rappelé: dans un rapport sur la francophonie fort intéressant, fort agréable à lire et fort épais, paru en 2014, l'Assemblée nationale française mentionnait l'idée d'un noyau dur de la Francophonie, celui des 32 pays ayant le français comme langue officielle ou co-officielle, pour faire avancer les choses. N'oublions jamais que nous faisons partie de ce premier cercle.

Au sein de la Francophonie, au-delà de nos engagements dans ses institutions officielles que sont l'APF et l'OIF, nous attendons aussi des résultats de la coopération bilatérale et davantage d'accords. À chaque fois que ce débat aura lieu, vous m'entendrez reprendre l'exemple des reconnaissances et équivalences de diplômes. Si, pour les 28 pays de l'Union européenne, il y a bien des facilités, certains pays francophones restent en véritable difficulté pour obtenir une reconnais-

sance ou une équivalence aisée de leurs diplômes. Ainsi, pendant qu'on engage des pédiatres certes européens, mais qui ne parlent pas un mot de français, ce qui rend difficile la communication avec leurs patients, de très nombreux médecins africains diplômés et francophones ne peuvent avoir d'équivalence de diplôme. Je vous ai demandé au premier jour de la législature, et je vous le répète, de prendre votre bâton de pèlerin et d'aller négocier ces accords bilatéraux avec des pays francophones.

Nous sommes par ailleurs très proches d'une province francophone avec laquelle notre Parlement entretient une collaboration intense: le Québec. Nous recevrons d'ailleurs nos collègues québécois dans deux semaines. Le Canada pleure pour recruter de la main-d'œuvre diplômée, et de préférence francophone au Québec. Il y a un travail important à faire pour la reconnaissance et l'équivalence des diplômes. Je n'ignore pas que vous avez des contacts avec vos homologues québécois. Je vous invite à franchir l'Atlantique autant de fois qu'il le faudra afin d'engranger des accords.

Et puis, il y a ces nouveaux développements de la francophonie. Il y a eu la vieille francophonie de la défense du français, qui remplit encore son rôle dans certaines régions du monde, comme l'a très bien rappelé Jean-Paul Wahl. Il y a aujourd'hui la francophonie diplomatique. La diplomatie francophone joue un rôle extrêmement important dans le règlement de certains conflits, litiges et guerres civiles, et s'exerce souvent avec beaucoup d'habileté.

Notre ancien ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, a plusieurs fois été en Afrique résoudre des conflits à la demande du précédent secrétaire général de l'OIF ou de son actuelle secrétaire générale. Là aussi, nous devons davantage mettre en exergue nos talents diplomatiques et valoriser notre capacité à intervenir dans des situations de crise ou à juguler des conflits.

Je rappelle également que nous avons une expérience de plus en plus importante pour aider les pays en sortie de crise. Nous y avons d'ailleurs payé un lourd tribut, avec la perte de Geoffrey Dieudonné, alors qu'il était en mission au Mali pour cette cause.

Quant à la francophonie économique, elle possède un lien ténu avec notre institution et nos compétences, mais on ne peut absolument pas dire qu'il n'y en ait pas. En effet, nos universités, nos hautes écoles et nos centres de recherches ont un potentiel important qui pourrait être valorisé. Ensuite, grâce à nos artistes, nos créateurs et nos talents divers, nous pouvons créer de la valeur ajoutée, de la richesse. Nos films, nos œuvres picturales et nos œuvres musicales sont avant tout des créations artistiques, mais elles créent aussi une richesse économique. Dans ce sens, le soutien de nos artistes de langue française ou de la Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles est une manière de s'insérer dans la francophonie économique.

Enfin, nous devons également continuer à nous battre pour défendre notre langue française dont l'usage est en perte de vitesse. Nous avons un combat à mener à cet égard.

M. le président. – La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je remercie M. Wahl pour son excellent rapport. Vous aurez constaté comme moi son engagement, sa conviction et son expérience. Je remercie aussi M. Dehaybe, dont l'expertise n'est plus à démontrer. Il aura certainement été d'une grande aide à M. Wahl.

Le premier mérite de ce rapport est d'avoir contextualisé le terme «francophonie»: ses origines, son histoire, ses évolutions. Une telle mise en perspective éclaire le long chemin parcouru depuis le temps des pères fondateurs, bien avant la création de l'Organisation internationale de la francophonie proprement dite.

J'ai eu plaisir à lire dans le rapport que la francophonie ne se limitait pas à une institution bureaucratique, qui se contenterait d'un sommet tous les deux ans avec les chefs d'État. Il a bien été rappelé que la francophonie, c'est bien plus que cela: c'est un mouvement, un réseau – je cite M. Wahl – créé par la société civile, dont l'Association internationale des journalistes francophones, la chaîne TV5, l'Association des régions francophones et l'Agence universitaire de la francophonie, pour en citer les plus importantes.

La francophonie, c'est aussi l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), dont je mesure l'importance des travaux en tant qu'acteur de première ligne. Je salue à ce propos mes collègues de la section Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles pour leur engagement et leur implication active, ainsi que les services qui nous épaulent au sein de l'APF. Je m'associe à l'hommage rendu par M. Wahl au regretté Geoffrey Dieudonné.

De manière générale, s'il est un élément où le cdH se retrouve dans la définition de la francophonie comme mouvement, c'est le fait qu'il associe celles et ceux qui parlent et partagent le français et la culture française, avec une attention particulière pour certains publics, comme les femmes ou les jeunes. Le chapitre consacré à la jeunesse aurait, d'ailleurs, pu figurer au tout début du rapport, tant elle revêt une importance capitale. La secrétaire générale de l'OIF, qui était ici même en octobre, l'a bien compris.

Il y a quinze jours, en commission, nous avons évoqué, avec le ministre-président, les futurs Jeux de la francophonie. Plus qu'un événement sportif ou occasionnel, ils sont l'occasion de faire se rencontrer les jeunes des différents pays. Je souhaite que pour la prochaine édition, à

Abidjan, notre Fédération associe notre jeunesse aux événements qui se dérouleront en Côte d'Ivoire. Les jeunes, donc, mais aussi les femmes, les enseignants et les professionnels de la culture, voilà les publics naturels de la Francophonie.

Toutefois, il nous tient à cœur d'élargir ce public et d'y associer la société civile tout entière. À la page 13 du rapport, il est dit que «des réunions d'information pourraient également être organisées à l'intention de groupes divers, comme l'Union wallonne des entreprises – j'ajouterais BECI –, les commissions d'avis des ministères, les chambres de commerce, les ONG actives dans les pays francophones» et que «ces rencontres pourraient permettre des concertations, voire des projets communs». J'applaudis des deux mains, car là réside aussi l'avenir de la Francophonie: remettre la société civile, et pas seulement les gouvernements et les institutions, au cœur de sa dynamique.

Une deuxième proposition novatrice que j'ai relevée dans le rapport est le renforcement de ce que vous appelez «le noyau dur».

Il y a certainement des choses positives à tirer de ce noyau dur. Pour faire le parallèle avec les institutions européennes, je dirais que lorsqu'on devient trop nombreux et trop différents par rapport à des objectifs communs, peut-être est-il bon de scinder les dynamiques et de permettre à ceux qui veulent aller plus loin de pouvoir le faire.

Je souhaiterais à ce stade vous interroger, Monsieur le Ministre-Président. Y a-t-il eu des discussions sur ce sujet entre les trente-deux gouvernements? Une réflexion est-elle en cours sur cette question? Je pense que sous certaines conditions particulières, cela pourrait être intéressant et changer le paradigme de la coopération entre membres de la Francophonie et créer des possibilités de coopération nouvelles et renforcées.

Ces questions sont d'ailleurs liées à un point que je vais aborder maintenant, l'avenir de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en tant qu'institution. Que veut-on faire de cette OIF demain? Que pouvons-nous faire, nous en tant que francophones, au sein de la Francophonie?

Concernant le rôle de l'OIF, le chapitre intitulé «Francophonie politique» du rapport commence comme ceci: «Au départ, axée sur l'éducation et la culture, la Francophonie a, lors de chaque sommet, élargi ses champs d'intervention: environnement, numérique, économie, politique, santé... Toutes les réformes qui suivront les sommets ont, en arrière-fond, la volonté de donner à la Francophonie une dimension politique plus forte et de ne pas la limiter à la seule coopération. Ce débat concernant la dimension politique de la Francophonie n'est certainement pas clos». Je pense également que ce débat n'est pas clos et qu'il mérite d'être mené. On est ainsi en droit de se demander si l'élargissement des champs d'action de la Francophonie, qui en

soi peut être une richesse, n'est pas en réalité un vœu pieux dès lors que l'OIF n'a peut-être pas la pleine capacité politique, humaine et financière de jouer un rôle politique significatif sur la scène internationale tout en continuant à mettre en œuvre de vastes programmes de coopération dans un spectre de plus en plus large de domaines. Je suis favorable à un poids politique plus fort de l'OIF, mais je m'interroge sur les moyens humains, financiers et politiques que cela nécessitera de la part de cette organisation qui doit déjà mettre en œuvre de très nombreux programmes de coopération.

Pour mon groupe, les fondamentaux de la Francophonie que sont la langue, la culture, la démocratie et la coopération, restent les domaines dans lesquels elle peut le mieux exprimer sa valeur ajoutée par des actions concrètes. Notre option est d'abord de réaffirmer ces fondamentaux et de les consolider avant de pouvoir s'ouvrir à des champs et défis nouveaux.

Dans le même ordre d'idée, il y a le concept de «francophonie économique». Comme cela a été mentionné par mes collègues précédemment, le fait de partager la même langue favorise les échanges et notamment les échanges commerciaux et économiques. C'est un atout qu'il faut clairement valoriser, notamment en faveur du développement des pays du Sud. Force est de constater aujourd'hui que ce concept a du mal à trouver sa place de manière concrète. Si on regarde dans l'OIF en quoi consiste la «francophonie économique», on voit qu'elle se limite au soutien d'un seul programme d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises en Afrique, et c'est tout! L'existence de cet unique programme incarnant l'idée de «francophonie économique» montre qu'il est difficile de développer ce concept et de lui donner une réalité tangible. Là aussi, il me paraît important d'affiner davantage ce concept et de ne pas diluer nos moyens tant qu'on n'aura pas réussi à définir clairement nos ambitions pour la «francophonie économique».

Le dernier élément que je souhaite mettre en avant aujourd'hui nous concerne plus directement. Quelle place voulons-nous pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie? Je citerai encore une fois un extrait du rapport de M. Wahl: «Les intérêts des uns et des autres divergent inévitablement. Ils peuvent être d'aspects culturels ou s'inscrire dans le cadre de la coopération au développement comme un certain nombre de pays africains, d'un intérêt de préservation d'une minorité linguistique comme en Louisiane ou dans la province canadienne du Saskatchewan, ou pour des préoccupations de nature plus économique comme c'est le cas pour le Cambodge ou le Vietnam». Je voudrais compléter cette réflexion, en nous posant la question à nous-mêmes: quel intérêt avons-nous, nous francophones de Belgique, à faire partie de la Francophonie? Qu'attendons-nous de cette institution?

Que sommes-nous prêts à y investir et pour quel objectif précis? Le rapport évoque cette question, notamment en soulignant l'intérêt de renforcer la visibilité de notre Fédération à l'international et, de manière indirecte, d'affirmer le fait francophone en Belgique. Plus nous sommes reconnus comme institution à l'international en tant que francophones, plus cela renforce notre institution dans notre propre pays.

Au-delà de ces éléments qui figurent dans le rapport, je pense qu'on peut ajouter des objectifs additionnels et je voudrais en suggérer quelques-uns. Certains figurent d'ailleurs déjà dans la Note de politique internationale. Pour nous, il est évident que la Francophonie doit être un véhicule de promotion de la langue et de la culture françaises, de même qu'un véhicule de promotion de nos valeurs démocratiques à travers la coopération. Mais c'est aussi un véhicule de diffusion et de promotion de notre création artistique et culturelle, de notre savoir-faire scientifique et technique. C'est par l'intermédiaire de la Francophonie que nous pourrions davantage exporter nos créations, nos créateurs, nos artistes, nos talents et notre expertise. C'est aussi l'occasion de tisser des liens durables avec les forces vives en devenant des pays partenaires, en Afrique notamment, et cela au bénéfice des deux parties.

Ainsi, pour faire vivre ces objectifs qui pourraient être ceux de la Fédération au sein de la Francophonie, on pourrait pousser des projets spécifiques, que ce soit aux niveaux bilatéral ou multilatéral. Je pense par exemple à l'éducation. Il serait envisageable de développer une politique bilatérale de partenariat, voire de labellisation par la Fédération d'écoles en Afrique, comme c'est déjà le cas avec certains pays de la région des Grands Lacs ou avec le Maroc depuis un an ou deux, et cela afin de créer des liens de longue durée avec ces pays et un pont vers notre enseignement supérieur. Si nous arrivons à labelliser des écoles avec un cahier des charges de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans des pays tiers, nous offrons aux jeunes de ces pays la possibilité, une fois l'école terminée, d'accéder à notre enseignement supérieur. C'est l'occasion de créer des liens durables avec ces jeunes qui peuvent devenir une élite dans leur pays et partager avec nous dans le futur une prospérité et des échanges culturels.

Au niveau de l'enseignement supérieur, certains de mes collègues ont évoqué l'intérêt de travailler sur les équivalences des diplômes, c'est un véritable enjeu. Je voudrais en ajouter un autre qui s'appuie sur le développement des Moocs, ces fameuses plateformes en ligne de savoir, d'apprentissage et de cours universitaires. C'est pour nous une occasion exceptionnelle de stimuler la diffusion du savoir et du travail de nos universités, de nos chercheurs, de nos professeurs vers un public le plus large possible au-delà de nos frontières. Dans le cadre multilatéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait pousser

l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) à travailler davantage sur la question des publications scientifiques aujourd'hui dominées par l'anglais, comme l'a rappelé M. Wahl. C'est aussi une occasion de placer nos universités en première ligne vers un système de diffusion du savoir en français grâce au développement du numérique.

Troisième exemple dans un autre registre: notre Fédération a une belle carte à jouer à travers la coopération parlementaire. Je sais que ce sujet tient particulièrement à cœur à notre président, M. Courard, mais aussi à l'auteur du rapport. M. Luperto, Mme Bertieaux, M. Doukeridis, beaucoup d'autres ici-même se sont particulièrement investis dans la coopération parlementaire. Il y a clairement une volonté de développer cet axe dans notre Parlement, tant au niveau bilatéral, comme les récentes visites de la délégation cambodgienne et aujourd'hui tunisienne l'ont démontré, qu'au niveau multilatéral, par exemple via l'initiative prise en commun par le Parlement et la section APF, d'organiser pour les fonctionnaires parlementaires des pays partenaires des formations qui commenceront en septembre. Le président de notre Assemblée a distribué un document informatif à ce sujet.

Je voudrais terminer en rappelant l'importance de la Francophonie pour la Fédération et donc la nécessité d'une concertation intrabelge toujours plus poussée qui nous permettra de parler d'une même voix à l'étranger. Il s'agit pour notre Fédération de coopérer avec l'autorité fédérale, mais aussi de se concerter avec les autres entités francophones, la Région wallonne et la COCOF, mais également avec la Région de Bruxelles-Capitale avec laquelle nous devons trouver des mécanismes différents vu sa réalité bilingue.

Pour conclure, à l'heure où le monde traverse des moments troubles, notre langue et les valeurs qu'elle véhicule restent un vecteur de paix dont nous sommes tous des ambassadeurs. À l'heure du repli sur soi, des tendances qui prêchent la séparation, faisons en sorte que la Francophonie soit une opportunité de connaissance mutuelle, de dialogue entre les cultures et de rapprochement entre les peuples par-delà leurs différences et qu'elle nous permette de défendre les valeurs qui nous sont chères, celles du respect de la différence, de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et de la femme.

Je remercie M. Wahl de nous avoir permis de débattre de ce sujet.

M. le président. – La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – J'aimerais à mon tour vous remercier, Monsieur Wahl, pour le rapport que vous nous avez présenté. Je voudrais souligner les quelques mots que vous avez prononcés dans votre introduction à

propos de la mission rapide que vous avez effectuée la semaine dernière à Bamako. Il était important de le faire. Vous-même, le président et le secrétaire général avez tenu à être présents pour commémorer les victimes de cet attentat atroce. Nous avons tous grandement regretté la disparition d'un de nos fonctionnaires. Il fallait montrer le chemin.

Ce n'était peut-être pas le meilleur moment pour l'entendre, mais j'avais insisté, juste après les attentats, sur la nécessité de ne pas céder à la terreur. On ne peut pas désertier des espaces au prétexte que des fascistes, quels que soient leurs dogmes, sèment la terreur et essaient de faire en sorte qu'on leur laisse le champ libre. Particulièrement dans ces pays qui nous sont proches et à propos desquels nous prenons souvent la parole ici. Je pense au Mali ou à la Tunisie dont nous avons reçu tout à l'heure une délégation. Dans ces pays, certains groupes tentent d'ébranler la population et parfois même notre propre population ou des parlementaires, dans le but que nous les abandonnions à la barbarie. Nous ne pouvons agir de la sorte. Il était donc extrêmement important que le président du Parlement et le secrétaire général montrent l'exemple. Vous les avez accompagnés, Monsieur Wahl, en tant que responsable de la section Europe de l'APF. Je vous en félicite tous les trois et vous en remercie. Sachez que nous nous tenons à la disposition de ce type de mission, y compris dans les pays particulièrement touchés. C'est de notre devoir.

Il était essentiel que nous disposions de ce type de rapport. Nous avons opté pour la présentation de rapports thématiques. C'est une des richesses de ce parlement que de prendre ce temps de travail et de s'entourer de l'aide de spécialistes. Je tiens aussi à remercier cette autorité morale de la Francophonie qu'est Roger Dehaybe pour son travail pionnier dans le domaine. Je l'associe à tous ces Belges francophones qui ont construit et continuent à construire la Francophonie.

On pourrait considérer que ce type de rapport devrait être plus systématique. En dehors des rapports thématiques, il serait normal, bon et sain qu'une fois par an ou tous les deux ans, nous fassions ensemble le point sur ce réseau si spécifique auquel nous appartenons. Mme Michaëlle Jean a insisté sur quelques mots auxquels nous avons été sensibles. Je pense notamment au mot «diversité». Quelle richesse qu'un tel réseau puisse compter sur la présence de pays aussi différents. C'est évidemment autour de la langue que se fait ce réseau et pour des raisons parfois fort peu vertueuses. En effet, certains pays sont aujourd'hui francophones parce qu'ils ont été colonisés. L'héritage de cette langue ne s'est pas toujours passé de manière douce, et il faut s'en souvenir.

Il y a une autre notion sur laquelle Mme Jean a insisté: le multilatéralisme, c'est-à-dire le pied d'égalité qui doit exister dans les relations entre les différents pays qui composent la Francophonie,

ce qui n'a pas toujours été le cas et qui ne l'est pas toujours aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas nourrir un réseau, nous ne pouvons pas donner envie à d'autres de faire partie d'un réseau si nous ne mettons pas tout le monde sur un pied d'égalité. Il n'y a pas, d'un côté, les groupes qui peuvent donner la leçon et, de l'autre, ceux qui doivent la recevoir.

Indépendamment des relations économiques, et ce n'est pas si simple parce que ces pays pauvres ont fait notre richesse aussi, cette notion de «pied d'égalité» dans les relations est fondamentale. On a progressé, mais il reste encore un grand fossé à franchir.

La question du multilatéralisme pose la question de la diplomatie, un des rôles que peut revêtir ce réseau de la Francophonie. C'est un rôle très important. Nous le nourrissons en tant que Belges francophones. Nous participons régulièrement à des missions. Nous faisons un important travail de prévention. Nous essayons de nourrir par des échanges les démocraties naissantes ou autres dans certains pays. Nous acceptons la plupart des invitations que nous recevons et nous en tirons aussi un bénéfice. Nous l'avons fait dernièrement, notamment avec le Mali et la Tunisie. Notre réputation est plutôt positive auprès des autres membres de la Francophonie. Je salue ici le travail réalisé par beaucoup d'entre vous, notamment par MM. Wahl, Fassi-Fihri, Luperto, le président et le ministre-président.

Dans son rapport, M. Wahl a dit qu'il ne faut pas de consensus mou entre nous. L'objectif n'est pas de se flatter ou de regarder les choses de manière positive. On sait que tout ne va pas bien. Il ne faut pas non plus faire croire que tout va mal et que nous ne faisons rien. Regardons là où nous avons chaque fois une marge de progression.

En ce qui concerne la diplomatie, force est de constater qu'en cas de problème, la Francophonie – que ce soit l'OIF ou l'APF – n'apparaît pas spontanément comme l'acteur clé qui va pouvoir jouer un rôle intéressant. Lorsque nous votons des résolutions, que ce soit sur le Burundi, le Congo, la Tunisie ou d'autres pays, nous espérons qu'il y aura un prolongement.

Pour des raisons très diverses, je ne pense pas que nous puissions prétendre que le réseau de la Francophonie est un acteur suffisamment crédible pour jouer un rôle. Nous devrions pourtant viser ce type d'objectif. Cela veut dire que certains pays doivent accepter de perdre une partie de leur souveraineté pour la partager dans une entité beaucoup plus importante. On a cité un pays voisin tout à l'heure duquel on attendait beaucoup. Il n'est pas flagrant que la France accepte de perdre une partie de sa souveraineté pour servir un organe qui pourrait avoir une force d'intervention plus importante par son côté multilatéral, sa diversité, et peut-être aussi par une efficacité plus grande.

Je pense que nous devons continuer, en tant que Belges, à plaider pour que la Francophonie aille dans ce sens et puisse jouer un rôle dans cette diplomatie qui est essentielle.

Quelles sont nos marges de manœuvre par rapport à ces résolutions que nous votons? Quelle sera la prochaine étape? Le ministre-président peut intervenir, mais à un niveau qui n'est pas des plus pertinents pour obtenir un résultat.

Vous avez dit, Monsieur Wahl, une phrase, extrêmement importante, qui m'a beaucoup touché. Vous avez cité tous les pays que vous avez visités en tant que représentant de la Francophonie et vous avez dit: «Nous étions en francophonie», au Mali, à Bamako, en Tunisie, au Congo, en Roumanie ou en Moldavie.

Vous avez également insisté sur l'importance de toucher la jeunesse, de miser sur elle, de populariser cette notion de la francophonie. Vous avez voulu savoir comment renforcer le rôle de la Francophonie autour d'un réseau entourant un noyau dur de deux ou trois pays francophones. La véritable question est: les citoyens de ces pays francophones ont-ils l'impression que, partout où ils vont dans ces pays francophones, ils sont en francophonie? Ont-ils le sentiment de pouvoir voyager et venir chez nous, sans contraintes, pour organiser un concert, pour étudier, pour travailler?

Ce réseau existe-t-il? Combien d'artistes, parfois réputés, ne sont-ils pas traités presque comme des criminels à nos frontières parce qu'on les suspecte d'utiliser de faux papiers d'identité ou qu'ils viennent aggraver les chiffres de l'immigration?

Nous faisons parfois preuve d'hypocrisie en faisant part de notre volonté de construire un réseau ouvert tout en appliquant des règles auxquelles sont confrontées ces personnes lorsqu'elles veulent tenter cette expérience d'ouverture.

Cette ouverture n'existe pas vraiment.

Nous représentons la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous devons nous centrer sur nos compétences. Cependant, comme je l'ai dit lors de la visite de Mme Jean, nos universités permettent-elles à une personne venant de Moldavie, de Roumanie, du Mali ou de Tunisie de se dire qu'elle se trouve en francophonie et qu'elle peut participer aux formations organisées en Belgique? Ce n'est pas le cas pour de multiples raisons.

Il est donc difficile d'envisager le renforcement de cette institution, même avec un noyau dur, si nous ne pouvons pas effacer ces obstacles. Sans transfert culturel, nous ne pourrions pas concrétiser nos idées sur le terrain. Je ne dis pas que les échanges culturels n'existent pas, mais il subsiste encore énormément d'obstacles, certains touchant aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si nous voulons être conséquents par rapport à nos discours, nous devons pouvoir trouver des pistes de solution.

À propos du rôle des femmes qu'a également abordé Mme Jean, je soutiens ce qui a été dit par mes prédécesseurs. Pour pouvoir rebondir, il faut à la fois miser plus particulièrement sur la jeunesse et sur le rôle des femmes.

Malgré les constats qui peuvent parfois être assez négatifs, je conclurai en disant que nous ne devons pas perdre espoir et que nous devons continuer à nourrir ce réseau de la francophonie.

M. Wahl a commenté certains constats qui ont suscité chez moi une image, celle de *has been*. Nous sommes un peu *has been* dans ce réseau de la francophonie. Je n'ai pas pu trouver de traduction de cette expression. Cela m'a quelque peu rassuré. Peut-être en effet faut-il y voir une signification, à savoir que nous ne pouvons pas nous permettre d'être *has been* et que nous avons un peu d'espoir de récupérer notre rôle et de l'élargir au sein de la Francophonie. Il y a donc encore énormément à faire. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je tiens d'abord à remercier M. Jean-Paul Wahl et son excellent collaborateur, M. Dehaybe, pour ce rapport intéressant, qui retrace assez succinctement l'histoire des institutions de l'OIF, les enjeux pris en charge par la Francophonie, la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ces institutions et, enfin, les défis auxquels doivent faire face nos entités au sein de cette Francophonie internationale.

Je suis persuadée que, dans notre combat contre la radicalisation, le rôle de la Francophonie internationale est essentiel et souvent mésestimé. Via cette dernière et par le biais de ses missions liées à la défense des valeurs démocratiques, à la formation et à la culture, nous disposons de moyens redoutables pour faire face à ces fous de l'État islamique!

Je ne dispose pas de beaucoup de temps pour commenter le rapport. C'est la raison pour laquelle, au nom de DéFI, je voudrais insister sur cinq points qui nous paraissent importants.

Premier point: la représentation de la FWB au sein de la Francophonie internationale et l'importance de la position que cette place nous donne dans la diplomatie internationale. M. Wahl dit avoir voulu rester objectif et neutre dans son rapport, mais l'importance de l'unité de la FWB y est évoquée à plusieurs reprises.

À titre d'exemple, permettez-moi de lire un extrait de ce rapport, page 22: «Agir au sein des institutions de la Francophonie permet également aux différents niveaux de pouvoir de la Belgique d'être cohérents et de parler d'une seule voix. Ce

discours unique est une nécessité. Notre influence reposera sur cette capacité à poursuivre et à renforcer les concertations et synergies entre la Fédération, la Région wallonne, la COCOF» – j'ajouterais la Région bruxelloise – «afin d'éviter toute dispersion qui ne pourrait que nous affaiblir et faire en sorte que, dans les instances de la Francophonie, une seule voix s'exprime: celle des francophones de Wallonie et de Bruxelles».

C'est un élément important et pas du tout neutre. Nous devons effectivement éviter d'avoir des demandes de représentation séparées de la Wallonie et de la COCOF/Région bruxelloise à l'OIF. Il nous faut rester unis, car nous n'arriverions pas à maintenir notre place avec deux délégations séparées.

Ce rapport me paraît donc essentiel pour rappeler l'unité qui est la nôtre. Il nous faut être coordonnés et, pour ce faire, nous devons multiplier les réunions conjointes des gouvernements ainsi que les possibilités de collaboration de nos administrations: FWB, Région wallonne, COCOF et Région bruxelloise.

Deuxième point: la défense de la langue française à travers le monde, qui passe par les institutions européennes. Je cite souvent ces paroles de Roger Dehaybe: «L'avenir du français se joue à Bruxelles, au sein des institutions internationales et européennes».

Je veux insister sur l'importance du Plan d'action pour le français dans les institutions européennes, mis en place en 2002 par Wallonie-Bruxelles International (WBI), la France, le grand-duché de Luxembourg et Roger Dehaybe lui-même, alors administrateur général de la Francophonie.

Cet important plan d'action est remis en cause par certains membres non européens de la Francophonie, mais il est essentiel de continuer à défendre la place du français dans les institutions européennes.

Troisième point: la promotion du français dans le monde. La Fédération Wallonie-Bruxelles a une responsabilité en la matière. Nous sommes un des rares États ayant les moyens, même s'ils sont réduits, d'assurer cette promotion. Il importe de poursuivre l'investissement dans les lecteurs et les formateurs de français envoyés dans le monde via Wallonie-Bruxelles International (WBI). Ce réseau d'enseignants est essentiel pour promouvoir la connaissance et l'utilisation du français sur la scène internationale.

J'en arrive au quatrième point. Je voudrais saisir cette occasion pour proposer que la Fédération Wallonie-Bruxelles et WBI lancent un nouveau programme de bourses d'invitation à de jeunes décideurs étrangers pour qu'ils s'immergent dans nos réalités francophones. Cette optique de diplomatie publique permet de recevoir du monde entier de jeunes personnalités nais-

santes, mais déjà brillantes dans les domaines de l'économie, de la politique, du journalisme ou de la diplomatie. Cela permet de créer un réseau d'échanges entre des jeunes prometteurs et de construire ainsi la francophonie.

Mon cinquième et dernier point est essentiel: il faut aussi balayer devant notre porte. La promotion du français commence chez nous. Ce rapport devrait être complété par une autoévaluation sur l'usage du français dans nos institutions et administrations, et par nos représentants diplomatiques. DÉFI déplore l'anglicisation de la communication de nos services publics: la Région wallonne valorise son *branding* territorial grâce à la campagne *Feel inspired* et le Conseil bruxellois des musées met en valeur les œuvres d'art via sa campagne *Hundred masters!* Nous devons créer une communication internationale en français.

Enfin, je suggère que ce rapport soit envoyé aux députés francophones du Parlement bruxellois, de la Chambre des représentants et du Parlement européen. Il résume très bien ce qu'est la Francophonie internationale et les enjeux qui la sous-tendent.

M. le président. – La parole est à M. Puget.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Je voudrais tout d'abord remercier M. Wahl pour la qualité de son rapport circonstancié sur la place cruciale de la Francophonie dans le monde. Comme l'ensemble de ce Parlement, je suis un fervent partisan de la Francophonie pour ce qu'elle représente sur le plan des relations internationales, de la culture et de l'amitié entre les peuples.

La Francophonie est, de par son vecteur, la langue française, notre patrie. Elle n'est pas une patrie au sens commun, mais dans la mesure où elle parle au cœur, elle est un facteur de communion. Elle est notre patrie, car elle est un réseau, un réseau diplomatique qui nous permet de peser sur la marche du monde et d'apporter notre musique. C'est un réseau informel qui nous permet de tisser des liens et de nous entendre, un réseau d'amitiés qui se sont forgées tout au long de l'histoire, avec des hauts et des bas, mais bien souvent pour le meilleur.

La Francophonie est une patrie, car elle véhicule une langue, belle entre toutes, le français, qui a irradié le monde de ses auteurs, de Victor Hugo à Aimé Césaire, de sa culture, tout en poèmes et en romans, et de ses subtilités qui trahissent une vision du monde positive et humaniste.

J'en appelle aujourd'hui à être exigeants sur le respect de la langue et à être intransigeants face aux attaques qu'elle subit, notamment à coup d'anglicismes.

La Francophonie est notre patrie, car elle réunit, d'une façon ou d'une autre, sous des formes diverses, quatre-vingts pays du monde entier, de différents continents. Elle est ainsi une forme de

fraternité. La fraternité est une de ces valeurs qui manquent cruellement dans notre monde miné par les conflits, les guerres et le terrorisme.

J'en appelle à ce que la Francophonie soit un espace permettant de dialoguer et de trouver des solutions pour éviter que l'instabilité ne se propage.

Elle est notre patrie, car la langue est le moyen de faire communiquer les hommes entre eux et de créer un univers commun. Nous devons bien sûr, dans la mesure de nos possibilités, aider les pays du monde entier, mais accordons une attention particulière à nos frères de langue, principalement pour le développement et le maintien de la démocratie dans les pays où elle s'implante. En tant que Belges, nous avons un certain savoir-faire dans la résolution pacifique des conflits. Abusons-en!

Cette grande patrie francophone, qui est en réalité une fratrie, mérite aujourd'hui d'être défendue. Elle est en péril. Le français est moins parlé dans le monde que par le passé et est remplacé au cœur même des pays où il est une langue officielle. Notre monde ne doit pas devenir un espace uniforme où une langue s'impose aux dépens de toutes les autres. C'en serait terminé de la richesse des particularismes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit être un des fers de lance de ce combat et de cette communion autour de la langue française. Bien sûr, comme cela a été dit, la France, ce pays des Lumières et de l'universalisme, reste le phare de la Francophonie. En tant que voisin, notre responsabilité n'est pas moindre. Nous devons faire entendre notre musique, nos accents, nos particularités dans ce vaste ensemble. Faisons valoir notre influence, davantage encore que ce n'est le cas en ce moment.

Je conclurai par «Vive la langue française!»

M. le président. – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Monsieur Wahl, je vous remercie pour votre rapport. Au-delà de l'analyse, on comprend que ce débat vous tient à cœur, je vous remercie pour cela aussi.

Je voudrais revenir sur quelques éléments importants, à commencer par la question de la contribution des francophones de Belgique. La Fédération Wallonie-Bruxelles paie non pas pour les francophones des institutions francophones, non pas pour la Belgique abstraitement, mais pour l'ensemble de la population belge. En effet, on considère que les locuteurs francophones se trouvent aussi sur le territoire flamand. C'est une chose importante. Nous sommes face à une responsabilité qui dépasse nos limites institutionnelles.

Ensuite, nous sommes peut-être le quatrième

contributeur en masse monétaire, mais si l'on tient compte du nombre d'habitants, nous devenons le premier contributeur de l'OIF. Nous sommes ceux qui donnent le plus par habitant, ce qui renforce encore le sens de chacune de vos interventions. La mission des francophones de Belgique va au-delà la simple défense de la langue française en tant que telle, et des valeurs qu'elle charrie.

Cela pose le problème de l'appréhension du multilatéralisme en politique. Cette question nous met face à un obstacle considérable. Un outil qui touche autant d'États est-il efficace pour défendre des principes? Prenons la défense des valeurs, par exemple. Lorsqu'on en discute avec des dizaines d'États, l'on s'aperçoit qu'il y a toujours une asymétrie dans l'appréhension de ces valeurs comme dans leur mise en œuvre, même si elles sont affirmées sur le plan théorique. La sous-question, que plusieurs d'entre vous ont soulevée et qui est délicate parce qu'elle peut déboucher sur des conclusions gênantes, est de savoir s'il ne faudrait pas favoriser les coopérations renforcées. On serait tenté de dire que cela pourrait constituer une solution. Mais c'est problématique parce que cela signifierait qu'on laisserait de côté d'autres pays qui déjà se sentent peu concernés par la Francophonie.

On n'est pas tout à fait dans une situation similaire à celle de la coopération renforcée européenne. On est dans un cadre moins coercitif, car il n'est pas soumis à des normes contraignantes. Nous sommes dans un réseau. La Francophonie, on l'a dit, s'appuie d'abord sur le réseautage. Si vous avez dans le réseautage une subdivision, vous réduisez en partie votre chance de l'activer dans sa totalité. Cela n'exclut pas pour autant des concertations plus limitées.

Certes on ne peut laisser toute la faculté de décision aux quatre grands contributeurs de la Francophonie. Cependant leur apport financier leur confère une responsabilité plus grande. Ils ont parfois des discussions rien qu'entre eux.

Comme l'a rappelé M. Luperto, nous avons aujourd'hui le devoir de porter nos valeurs morales avec un groupe plus restreint, mais sans jamais oublier les autres.

Nous avons connu des succès et des échecs. Nos succès sont liés à la polymorphie de notre diplomatie. Notre diplomatie n'est pas que politique, elle est aussi culturelle. Quand un artiste de la Francophonie se rend dans d'autres pays de la Francophonie, il est le pionnier de nos valeurs et des démarches économiques qui suivront peut-être son passage. On ne se vend plus par une approche unilatérale.

Madame Bertieaux, j'ai compris et entendu qu'il nous fallait davantage de représentants dans les structures. Nous nous battons pour cela. Tous partis confondus, nous avons les mêmes intérêts. Nous avons déjà avancé des éléments politiques. Mme Essefiani siège comme conseillère spéciale auprès de Mme Jean sur les questions d'éducation

et de défense de la langue française. C'est, pour nous, un relai important. C'est un premier pas. Il en faudra d'autres.

Certains paradoxes subsistent. Nous avons tous une langue commune qui se base sur des valeurs d'ouverture. Cependant, nos pratiques sont différenciées en fonction des niveaux institutionnels, parfois eu égard à des contraintes assez évidentes.

Lors des réunions qui se sont tenues sur notre territoire à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous avons essuyé des refus de visas pour de jeunes entrepreneurs. Ils étaient suspectés de venir avec d'autres intentions que leur participation aux activités de l'OIF. On nous demande pourtant d'être plus ouverts à ces jeunes visiteurs. Je ne dresse aucun procès d'intention. Je constate seulement, dans la pratique quotidienne, un hiatus lié aux fonctions, aux positions des uns et des autres. Ce hiatus crée des tensions.

J'aimerais rappeler des propos sur l'unicité des francophones en Belgique. Il n'est pas bon de représenter nos couleurs francophones belges avec différents drapeaux. Ces nuances pourraient donner le sentiment que les approches institutionnelles priment sur les valeurs.

Je ne plaide pas pour une maison commune qui contraindrait l'expression à une unité, car la diversité est importante. Cependant, lorsque nous portons notre voix à l'extérieur, nous devons lui donner une résonance et une force.

Mme Persoons nous propose de procéder à une autoévaluation. On nous dit qu'il faut nous soumettre au *screening* et au *monitoring*. Dans notre langue contemporaine, les mots anciens ont laissé la place à des néologismes. Parlons d'examen plutôt que du *monitoring*, d'examen détaillé par écran plutôt que de *screening* et d'usage des sites plutôt que de web. Je ne prétends pas pour autant faire la chasse aux sorcières.

Cette autoévaluation ne vaut pas que pour les Belges ou le vocabulaire. Elle vaut aussi pour la langue d'usage. Dans des assemblées internationales qui se tiennent parfois même à Paris, j'entends des Français qui s'expriment en anglais, peut-être pour montrer leur connaissance de cette langue.

Moi qui suis ouvert aux langues et qui me veux multilingue, je vais discrètement les trouver pour les avertir du message subliminal qu'ils adressent en agissant ainsi.

Lorsque des personnes provenant de pays où le français est la deuxième langue, notamment en Afrique, cherchent une filière en Europe et entendent les parangons du français s'exprimer en anglais, pouvons-nous dire qu'on les incite à se former et à s'éduquer en français aujourd'hui dans leur pays que l'on désire voir proche de nos valeurs et utiliser notre langue? Cette auto-

évaluation est effectivement nécessaire.

Ayons conscience de cela et faisons œuvre utile pour notre Communauté en Belgique, mais aussi pour la communauté francophone à travers le monde. (*Applaudissements.*)

M. le président. – Cette discussion a été riche et intéressante. J'appuie la suggestion de Mme Persoons de distribuer largement le rapport.

Je donne à nouveau la parole à M. Wahl pour qu'il clôture la discussion.

M. le président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je pense avoir reçu en une heure davantage de compliments que durant toute ma carrière politique... (*Rires*)

Si vous le permettez, j'apporterai encore quelques commentaires en tentant de conserver mon objectivité, notion subjective s'il en est. Rappelons que ce rapport, dont j'assume la responsabilité finale, a été rédigé en collaboration avec M. Dehaybe, avec qui j'ai bien entendu eu des discussions, car nous n'étions pas toujours d'accord. Certaines de ses ultimes notes ont été intégrées dans ma présentation orale, ce qui m'a permis de développer quelques idées complémentaires.

Ne parlons pas de consensus mou. Chaque intervenant a exposé, avec ses accents propres, sa vision de la francophonie. Mme Bertieaux, dans son rôle, a rappelé au gouvernement l'importance de prévoir les moyens nécessaires. Le ministre-président lui a répondu. Pour sa part, Mme Persoons, à l'instar du ministre-président, a souligné l'importance de l'utilisation du français. À titre d'anecdote, j'étais il y a quelques années en vacances en Grèce, sur la magnifique île de Santorin. Un père de famille me pria de prendre une photo: «*Push here, please*». Je m'exécutai et demandai «*Is it good?*». Il me répondit «*Yes, thank you!*» avant de dire à sa famille «*C't'un bien brave homme, c't'homme-là*». Comment se fait-il qu'à l'étranger, nous parlions tout de suite anglais avant même d'essayer notre propre langue?

En ce qui concerne le débat institutionnel francophone, je ne partage pas la position de Mme Persoons. On pourrait même aller plus loin et affirmer que, puisque des minorités francophones résident en Flandre, le Parlement flamand pourrait demander son adhésion à l'APF. Je ne crois pas que ce soit son intention et je ne suis pas sûr qu'il soit utile d'ouvrir ce débat. Ce n'est pas tellement le paysage institutionnel sur le plan symbolique qui m'intéresse, mais l'efficacité. Avec le temps, avec l'âge, j'ai appris à ne pas m'enfermer dans une discussion de symboles, régionalistes ou communautaristes, sachant que dans notre pays, l'efficacité passe parfois par la complexité.

M. Luperto est revenu sur la diversité cultu-

relle, qui est abordée dans le rapport écrit, mais que je n'ai pas eu le temps d'évoquer à cette tribune.

Je l'ai dit, le français est l'unique langue parlée – quoique –, mais aussi l'unique langue officielle dans deux pays seulement: la France et la principauté de Monaco. Dans tous les autres pays, même lorsque la seule langue officielle est le français, une série d'autres langues sont pratiquées; c'est le cas dans certains pays d'Afrique.

Cette diversité culturelle est non seulement une richesse et une valeur défendue par la Francophonie, mais c'est aussi une valeur de la démocratie.

Souvenez-vous du roman de George Orwell intitulé *1984* et de la novlangue, la langue officielle de l'État d'Océania, cette dictature dominée par *Big Brother* et qui s'appuie sur l'usage de cette langue simplifiée pour supprimer les libertés.

La diversité culturelle est un atout majeur.

J'ai retrouvé une déclaration du général de Gaulle qu'il faut, certes, replacer dans son contexte, mais qui est essentielle. Lors d'une conférence de presse à l'Élysée, le 15 juin 1962, il déclarait: «Dante, Goethe, Chateaubriand, appartiennent à toute l'Europe, dans la mesure où ils étaient respectivement et éminemment italien, allemand et français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et s'ils avaient pensé, écrit en quelque espéranto ou volapük intégré». C'était déjà le principe même de cette diversité culturelle qui était ainsi défendu.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, ce travail entamé, j'ai envie de le poursuivre. Je l'ai dit, comme d'autres, une suite doit être donnée à cette démarche. Le rapport établi par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française a nécessité deux ans de travail. Le règlement que j'ai contribué à rédiger nous laisse quelques semaines. Inévitablement, nous n'avons pas abordé l'ensemble des aspects. Inévitablement, le cadre institutionnel de notre pays ne nous permet pas, en si peu de temps, d'avoir toutes les nuances voulues et notamment de voir quelles sont les implications des autres institutions de notre pays – la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, l'État fédéral – dans la Francophonie. Cela mérite un peu plus de temps et de trouver la formulation.

Je tiens à vous remercier pour tous les éloges que vous avez bien voulu m'adresser; cela me touche et m'incite, à titre personnel, à poursuivre ce travail que vous m'avez demandé d'entamer. (*Vifs applaudissements*)

20 **Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de**

**subventionnement de l'emploi
dans les secteurs socioculturels
de la Communauté française
(doc. 279 (2015-2016))**

20.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gilot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moynet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Vote n° 1

21 Projet de décret portant modification du décret du 30 avril 2009

**relatif aux actions en matière
d'alphabétisation et d'insertion
dans l'enseignement de promotion
sociale (doc. 281
(2015-2016))**

21.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gilot Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moynet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Vote n° 2

22 Projet de décret modifiant le dé-

cret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels en vue de renforcer l'attention sur l'égalité entre les femmes et les hommes (doc. 274 (2015-2016))

22.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Dodriment Philippe, Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Mme Gahouchi Latifa, MM. Gardier Charles, Gillet Frédéric, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moynet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mmes Moureaux Catherine, Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Péciaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Vote n° 3

23 Projets de motion déposés respectivement par M. Crucke, Mme Bertieaux, M. Knaepen et Mme Warzée-Caverenne, et par Mme Vienne et M. Drèze, en conclusion des interpellations de M. Crucke au ministre Flahaut, intitulée «Dernières révélations sur le détournement d'argent au sien du Centre du cinéma et de l'audiovisuel», et de M. Doulkeridis au ministre Flahaut, intitulée «Révélations du Gerfa sur les détournements au préjudice de l'administration de la Fédération», en commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, le 30 mai 2016

23.1 Vote nominatif sur le projet de motion pure et simple

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple déposée par Mme Vienne et M. Drèze.

La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous avoue encore ma surprise à la suite du vote intervenu en commission, dans la mesure où j'avais bien pris la précaution de diviser les votes en deux. Le premier vote, qui n'appelle pas de grands commentaires, était davantage un vote de procédure sur le détournement de 500 000 euros au sein de notre Communauté française. Pour des raisons de règlement que je conteste encore, on m'a refusé la possibilité d'auditionner le président du Gerfa, qui semble pourtant détenir des éléments qui attesteraient de ce que ce ne serait pas 100 000 euros, comme on le pensait, mais bien 500 000 euros qui auraient été dissimulés. On peut entendre le secrétaire général et la Cour des comptes pour 100 000 euros, mais on ne peut entendre le président du Gerfa pour un détournement cinq fois supérieur. Comprenez que pourra!

En revanche, la motion aujourd'hui soumise à votre vote reprend les expressions que l'on retrouvait dans chacun des groupes. Je n'ai pas entendu un seul point contredit par la majorité. Malgré cela, en commission, on a voté sur la motion pure et simple, à savoir le passage à l'ordre du jour. Je vous rappelle que votre ex-collègue, M. Jamar, s'abstenait systématiquement dans ce genre de procédure: il en était arrivé à se demander si ce n'était pas là une destruction du travail parlementaire.

Si quelqu'un de la majorité est capable de me

dire aujourd'hui qu'il a une opposition de forme ou de fond sur un seul point, qu'il me le dise.

Permettez-moi de faire brièvement la liste de nos demandes au gouvernement.

«Transmettre au Parlement tous les documents en lien avec l'audit de la Cour des comptes susmentionnée, en ce compris les courriers échangés entre la Cour des comptes, l'administration et les cabinets ministériels». Avons-nous eu la Cour des comptes devant nous? Je ne fais donc que rappeler ce qui a été demandé. Je vous demande simplement d'être complets. Parce que le document dont nous disposons est loin d'être complet. J'ai quand même vu le ministre Flahaut lui-même rappeler par une *advert* au secrétaire général qu'il souhaitait toute la clarté et tous les documents en la matière. C'est très bien qu'il l'ait fait. C'est encore mieux quand le Parlement insiste auprès du gouvernement.

«Communiquer au Parlement tous les p.-v. du Comité de direction du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour objet l'audit de la Cour des comptes et le Centre du cinéma et de l'audiovisuel». C'est un minimum si nous voulons comprendre comment on a pu en arriver là et pourquoi, lorsqu'on nous dit que 85 % des mesures ont été prises sur la base d'un rapport de la Cour des comptes, les 15 % des mesures qui n'ont pas été prises étaient justement celles qui permettaient d'éviter un détournement de 100 000 à 150 000 euros, excusez du peu!

«Transmettre au Parlement un tableau reprenant les recommandations de la Cour suite à l'audit susmentionné avec les mesures prises ou envisagées en réponse à ces recommandations». Je rappelle quand même que la Cour des comptes avait déjà émis un certain nombre de remarques en 2013. Vous ne pouvez pas nous dire que vous tombez du ciel. Vous n'avez simplement pas voulu voir certaines choses.

«Fournir au Parlement la liste et l'affectation de tous les comptables qui sont dans la même situation que les comptables fraudeurs». Je rappelle que là aussi, la Cour des comptes est venue nous dire qu'il y avait danger. Le ministre lui-même dit ne pas pouvoir certifier qu'il n'y a aucun risque aujourd'hui, et il souhaite que nous puissions avancer dans ce dossier.

«Préciser les mesures prises et annoncées pour remédier à ces lacunes en précisant les moyens et l'échéancier de leur mise en œuvre». Quoi de plus normal? On préfère ne pas demander d'échéancier et dire au gouvernement qu'il prenne son temps – on verra bien à la prochaine affaire. La Police aurait pu en dire autant...

Ma demande est rationnelle, tellement rationnelle que certains préfèrent ne pas faire de bruit autour de cette affaire et passer au point suivant. C'est toutefois mal me connaître! Si on me sort de la maison par la porte, je reviens par la

fenêtre.

Nous demandons un audit externe du système comptable et budgétaire de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des organismes administratifs autonomes qui en dépendent. À l'heure actuelle, nous possédons des services qui sont juge et partie. Est-ce irrationnel de demander un audit externe? Je rassure la majorité: cela a été fait en Wallonie pour des problèmes identiques et cela n'a créé aucun débat, car c'était une évidence.

Nous demandons également d'assurer à brève échéance la mise en œuvre complète de la nouvelle comptabilité publique, telle que prévue dans les résolutions relatives à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris l'audit des services administratifs à comptabilité autonome (SACA). Là aussi, il suffit d'inscrire un montant au budget. Ce n'est pourtant pas ce que je demande. Je voudrais simplement qu'on avance sur le dossier. Est-ce une ignominie de demander au gouvernement de la Fédération de le faire? J'ai cru comprendre que le secrétaire général n'avancerait pas sans argent, sans les 15 % manquants.

Voilà pourquoi je ne comprends pas pourquoi ce genre de motion ne peut pas être adoptée par la majorité.

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – J'aimerais rappeler que lors de la séance de commission, notre collègue d'Ecolo a prévenu qu'il proposerait en Conférence des présidents une demande d'audition de M. Legrand. Nous y discuterons donc de ce point. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé une motion pure et simple au nom de la majorité.

Monsieur le Président, j'en profite pour remettre entre vos mains le courrier qui suit, au nom de la majorité:

«Monsieur le président,

Nous nous inscrivons dans une volonté de faire la lumière dans le dossier de détournement de fonds au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, à la suite des réponses apportées aux différentes interpellations développées en commission du Budget, les 2 et 30 mai derniers, et de l'audition du secrétaire général du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 17 mai, nous vous demandons d'accepter d'inviter le Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative (Gerfa) à transmettre par écrit tout élément utile en sa possession relativement au détournement de fonds au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce compte tenu des propos tenus par son président et qui ont été relayés par la presse le 21 mai dernier.

Cette demande s'inscrit dans le souci de garantir la transparence maximale, complémentairement à l'accès aux éléments du dossier transmis au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'est portée partie civile, cela en application de l'article 61 du Code d'instruction criminelle et dans le respect total des dispositions légales relatives au secret de l'instruction tel que prévu à l'article 57 du Code d'instruction criminelle.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, et vous présentons, Mme Salvi et moi-même, notre plus haute considération au nom de nos groupes respectifs».

M. le président. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je souhaitais aussi vous exprimer ma plus haute considération, Monsieur le Président. (*Sourires*)

Les choses évoluent de manière plus positive que ne pourraient le laisser croire nos débats. Entre le refus initial d'entendre M. Legrand parce qu'il est président du Gerfa, la nouvelle demande d'audition et les informations que nous avons obtenues, la situation a évolué. J'imagine que ma demande d'auditionner M. Legrand et les courriers des deux chefs de groupe de la majorité seront discutés lors de la prochaine réunion de la Conférence des présidents.

J'imagine aussi que tous les groupes de la majorité et de l'opposition parviendront à travailler dans la plus grande transparence. Dans ce dossier, nous ne visons pas à nous opposer au gouvernement, nous demandons la transparence dans l'intérêt de notre institution. Il s'est produit un détournement. Nous n'en connaissons pas le montant, mais nous savons qu'il est important. Ce que nous devons montrer au citoyen, majorité comme opposition, c'est que notre institution réagit, qu'elle garantit qu'une telle situation ne se reproduira pas. C'est dans cet esprit que nous souhaitons travailler. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Nous voulons faire la clarté dans ce dossier. En Conférence des présidents, nous avons dit que nous visions le même objectif, mais qu'il existait plusieurs voies pour l'atteindre. Nous avons pris le temps d'entendre M. Delcor. Le ministre Flahaut a également pu s'exprimer et montrer sa volonté de transparence.

La majorité souhaite poursuivre dans ce sens en demandant au Gerfa une série d'informations concrètes. Nous avons aussi rappelé la séparation des pouvoirs, entre le rôle de notre Parlement et l'enquête en cours. La procédure qui est proposée aujourd'hui poursuit notre objectif commun, à savoir faire la transparence dans ce dossier éminemment important pour notre Fédération.

M. le président. – Je vous propose de passer au vote.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le Président, je me suis exprimé sur la motion, mais je ne pense pas m'être exprimé sur un courrier que le PS et cdH vous ont envoyé.

M. le président. – Nous reviendrons sur le sujet en Conférence des présidents.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Cela signifie donc que lorsque le PS et le cdH ont pris la parole, on doit se taire?

M. le président. – Pas du tout. Vous avez fait une déclaration avant le vote, de même que Mme Vienne, M. Doulkeridis et Mme Salvi. Il y a donc égalité de traitement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Non, Monsieur le Président, il n'y a pas égalité de traitement. Ce n'est pas correct, car il ne s'agit pas du même débat.

M. le président. – Nous passons donc au vote sur le projet de motion pure et simple déposée par Mme Vienne et M. Drèze.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

36 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Devillers François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Désir Caroline, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, M. Fassi-Fihri Hamza, Mmes Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mmes Kapompolé Joëlle, Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moynet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Dister Christophe, Dodrimont Philippe,

Doulkeridis Christos, Mme Durenne Véronique, MM. Evrard Yves, Gardier Charles, Gillot Frédéric, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Maison Joëlle, M. Maroy Olivier, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

S'est abstenu: M. Crucke Jean-Luc.

Vote n° 4

M. le président. – La parole est à M. Crucke pour une justification d'abstention.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je souhaite justifier mon abstention grâce à laquelle je veux faire comprendre deux choses. Tout d'abord, je n'ai pas entendu la moindre contradiction ou le moindre avis négatif à propos de la motion. Pourtant, elle est rejetée. Comprenne qui pourra! Ensuite, quand on presse un citron ou une orange, il en sort du jus. J'espère que celui-ci sera profitable à l'administration, pour prouver qu'il faudra quand même auditionner un jour le Gerfa. Le PS est un peu sorti de sa tanière aujourd'hui parce qu'il ne peut plus faire autrement. Demain, il devra en sortir totalement et il devra rendre des comptes devant notre Parlement!

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19 h 05.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

24 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à M. le ministre-président Demotte, par Mmes Lambelin et Zrihen, par MM. Henquet, Destrebecq, Maroy et Legasse.;

à Mme la ministre Greoli, par Mmes Defraigne, Potigny, Emmerly, Defrang-Firket, De Bue, Targnion et Durenne, par MM. Lefebvre, Lecerf, Destrebecq, Daele et Destexhe;

à M. le ministre Marcourt, par Mmes Lecomte, Warzée-Caverenne, De Bue et Dock, par MM. Destrebecq, Destexhe, Knaepen, Courard et Jeholet;

à M. le ministre Madrane, par Mmes Defrang-Firket et Gérardon, par MM. Destexhe, Destrebecq, Crucke, Lecerf, Lefebvre et Tzanetatos;

à M. le ministre Schyns, par Mmes De Bue,

Lecomte, Defrang-Firket, Dock et Trachte, par MM. Destexhe, Henquet, Destrebecq, Lecerf, Jeholet, Dufrane, Crucke et De Bock;

à M. le ministre Flahaut, par MM. Henquet et Destrebecq;

à Mme la ministre Simonis, par Mmes Lecomte, Moinnet, Kapompolé et Potigny, par M. Tzanetatos.

25 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le Greffier de la Cour Constitutionnelle a notifié au Parlement :

-les recours en annulation partielle de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice, introduits par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone par l'Ordre van Vlaamse balies, et Dominique Matthys et par l'ASBL Association Syndicale des Magistrats et par l'ASBL Syndicat des Avocats pour la Démocratie;

-le recours en annulation des articles 91, 3° et 92, 2° de la loi du 26 octobre 2015 modifiant le Code de droit économique et portant diverses autres dispositions modificatives, introduit par l'association professionnelle Beroepsvereniging van Zelfstandige finaciële Bemiddelaars;

-le recours en annulation des articles 128 à 134 et de l'article 135, 18°, du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduit par Jan Gossé;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 128 à 134 et de l'article 135, 18° du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduit par Antoine Buedts;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 28, § 1er de la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, tel qu'il a été remplacé par l'article 28 du décret de la Région wallonne du 27 mars 2003 "décidant d'assurer le Service de la Redevance Radio et Télévision visée à l'article 3, alinéa 1er, 9°, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision", avant sa modification par l'article 3 du décret de la région wallonne du 30 avril 2009 "portant diverses modification à la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, au décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, au décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, au Code de

l'Eau, au Code des droits de succession et au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, à l'Eco-Bonus et prévoyant une habilitation au Gouvernement pour modifier la législation fiscale wallonne", viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il dispose que la réclamation doit être présentée, sous peine de déchéance, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour annule l'article 9quater, alinéa 2, du décret de la communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'enseignement subventionné et des centres subventionnés d'encadrement des élèves, en ce qu'il s'applique aux membres du personnel d'une école francophone fondamentale relevant de l'enseignement libre subventionné située dans une commune à statut linguistique spécial;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour annule l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et l'article 5 du décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté, dans leur version applicable avant l'entrée en vigueur du décret du 14 juillet 2015, en ce qu'ils n'impliquent

pas le droit pour un parent d'obtenir sur simple demande, non autrement motivée, une dispense pour son enfant de suivre l'enseignement d'une des religions reconnues ou celui de la morale non confessionnelle;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 193bis, § 1er, alinéa 1er du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 19bis-11, § 2, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicule automobile viole les articles 10 et 11 de la Constitution, interprété en ce sens que lors de la répartition de l'indemnisation par parts égales entre les assureurs visés par cette disposition, les assureurs non connus de véhicules non identifiés entre également en ligne de compte, et interprété en ce sens que cette répartition est opposable à la personne lésée;

-l'arrêt du 11 mai 2016 par lequel la Cour annule l'article 95 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées.